

Les nouveaux enjeux de la géopolitique des drogues

Alain Labrousse*

Ce thema propose une double approche sur la question complexe de la géopolitique des drogues.

En premier lieu, que recouvre la réalité de la position officielle des Nations unies qui prévoyait imprudemment d'éradiquer les cultures illicites en 2008 ? Plus que jamais la production et le trafic de drogues sont au cœur d'enjeux qui dépassent très largement la question stratégique du contrôle international dont l'échec actuel semble patent, ce que prouve l'évolution des usages et de la production dans les diverses régions du monde.

En second lieu, l'exemple de la Colombie montre que la production de drogues s'inscrit dans une logique historique, économique et sociale très ancienne. Cette logique structure non seulement la société colombienne mais également les enjeux géopolitiques avec les États-Unis, les pays sud-américains et l'Union Européenne.

Alain Labrousse, qui est le spécialiste le plus reconnu en France sur ce sujet depuis de nombreuses années, propose un thema passionnant et très documenté avec une analyse globale qui permet de comprendre les enjeux géopolitiques à tous les niveaux.

* Sociologue, ancien Directeur de l'Observatoire géopolitique des drogues (OGD)
E-mail : allab@club-internet.fr

AL'ISSUE de la Session spéciale des Nations unies sur les drogues (UNGASS) qui s'est tenue en juin 1998 à New York, le Programme des Nations unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et la communauté internationale ont prévu l'élimination ou la « réduction substantielle » des cultures illicites en dix ans. L'examen à mi-parcours de ce plan, au cours de la réunion de la Convention des stupéfiants d'avril 2003, malgré l'observation, ici et là, de progrès, a montré que l'on était loin du compte. De même, la production des drogues de synthèse, autre priorité de l'UNGASS, a continué de progresser, particulièrement dans les pays en développement d'Asie et en Amérique latine.

Depuis 2001, les activités du terrorisme islamique, même si elles ne sont que très partiellement financées par l'argent de la

drogue (contrairement à celles de nombreux mouvements de guérilla), sont venues compliquer la situation des organismes de répression obligés de diviser leurs forces pour combattre ce nouvel ennemi.

Il s'ensuit que la criminalité liée aux drogues et la diversification des routes d'approvisionnement, en dépit de succès ponctuels des forces de répression, continue de prospérer un peu partout dans le monde. Selon l'organe spécialisé des Nations unies¹, le nombre d'usagers de drogue dans le monde est estimé aujourd'hui à près de 185 millions de personnes, soit 3 % de la population mondiale ou 4,7 % de la population âgée de 15 à 64 ans : 150 millions de personnes pour le cannabis ; 30 millions pour les amphétamines et 8 pour l'ecstasy ; 13 millions pour la cocaïne ; 15 millions pour les opiacés, dont 9 pour l'héroïne.

Un contexte géopolitique en pleine évolution

Depuis qu'à partir de la fin des années 1980 les pays riches se sont intensément mobilisés pour lutter contre la production et le trafic des drogues et ont placé ce problème au cœur des relations internationales, la situation des substances illicites a connu des changements considérables. Ils sont d'abord liés aux bouleversements politiques survenus dans le monde. Le premier, et le plus lourd de conséquence, est la chute du mur de Berlin. Cet événement, s'il a ouvert la voie de la démocratisation dans de nombreux pays, a aussi eu, pour une période transitoire du moins, des effets pervers. L'ouverture sur l'Occident ont poussé les individus des anciens pays communistes à en adopter les modèles y compris les plus négatifs comme la consommation de drogues.

Un autre effet pervers de la fin de l'antagonisme des blocs et des soubresauts provoqués par l'effondrement de l'Union soviétique, a été la multiplication des conflits locaux dans de nombreuses régions du monde. Durant la guerre froide, les

grandes puissances, que la dissuasion nucléaire empêchait de s'affronter directement, le faisaient à travers leurs alliés dans le tiers-monde. L'argent de la drogue utilisée par les belligérants évitait ainsi à certains pays d'avoir à utiliser des fonds secrets pour financer leurs alliés. La fin de la guerre froide, loin de mettre fin à ces conflits locaux, n'a fait que révéler leur absence de motifs idéologiques, libérant des affrontements ethniques, nationaux, religieux, etc. Cette nouvelle situation, qui a privé de nombreuses milices et des seigneurs de la guerre du soutien de leurs puissants protecteurs, les a conduit à compter chaque fois davantage sur des activités illicites comme source de financement de leurs activités militaires.

1 - Devenu depuis l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), soit en anglais : United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC).

2 - UNODC : *Rapport mondial sur les drogues*, Vienne / New York, 2004.

Dans une trentaine de conflits, ouverts, latents, ou en voie de résolution, recensés depuis le début des années 1990, la présence de la drogue, à des titres et à des niveaux divers, est avérée³. Il est significatif qu'en 2004, le premier producteur mondial d'opium (l'Afghanistan) et le premier producteur mondial de cocaïne (la Colombie) soient des pays dont le territoire est le théâtre de conflits extrêmement aigus. Les événements du 11 septembre 2001 et leurs séquelles sont encore venus compliquer la donne en juxtaposant ou en intégrant la *guerre à la drogue* et lutte contre le terrorisme, et en créant parfois une confusion entre activités purement criminelles et activités politiques utilisant des moyens de nature criminelle⁴.

Depuis la fin des années 1980, les causes structurelles de la production et de la consommation de substances illicites – écarts sur les plans économiques et sociaux entre les pays riches et les pays pauvres et, à l'intérieur de ces derniers, entre pauvres et riches – ne se sont en général guère atténuées. En outre, dans le cadre du processus de mondialisation, les pays en développement avaient été poussés depuis la fin des années 1970, par les organismes financiers internationaux dans le cadre des « Programmes d'ajustement structurel », à lever les barrières douanières sur l'importation de denrées alimentaires concurrentes de leurs propres productions agricoles, faisant que seules les productions illicites sont restées concurrentielles sur le marché mondial. Situation parfois aggravée par les subventions dont bénéficiaient les productions agricoles des pays du Nord⁵. L'instauration du Système de préférence généralisé (SPG) par l'Union européenne, consistant à faire bénéficier certains pays (Amérique latine et Pakistan) pour les aider à ne plus dépendre de la production et du commerce des drogues, n'a constitué qu'une compensation partielle à ces mécanismes. D'ailleurs il va être mis fin au SPG.

L'évolution de la situation des usages dans le monde

Dans les pays développés

La situation de la consommation des drogues dans le monde reflète les inégalités qui caractérisent les relations Nord-Sud, en particulier en Afrique, en Amérique latine et dans la CEI. En effet si dans les pays riches on a pu observer une croissance significative de la consommation de toutes les drogues durant les années 1980 et dans la première moitié des années 1990, ce phénomène s'est stabilisé concernant les drogues « dures » (héroïne et cocaïne) voire a régressé durant la dernière période

(1995-2004). En ce qui concerne les drogues de synthèse (ATS) dont l'irruption est plus tardive, on observe le même phénomène réparti sur une période plus brève : après une explosion des consommations entre 1995-1999 en Europe, aux États-Unis et en Australie, on observe une stabilisation, même si c'est à un niveau très élevé, de leur consommation. Seule la consommation du cannabis tend à augmenter dans ces régions du monde.

Dans les pays en développement

En revanche, en Asie, en Afrique et en Amérique latine, la croissance de l'usage de toutes les substances illicites est encore ininterrompue. Dans de nombreux pays, elle est provoquée par la situation de pauvreté et d'abandon que traversent d'importants secteurs de la population, en particulier les jeunes. On pense au phénomène des *maras* en Amérique centrale, gangs violents qui s'adonnent à toutes sortes d'activités illicites, en particulier au trafic de drogues⁶. On pourrait également mentionner des phénomènes semblables à la Jamaïque, en Afrique du Sud, au Kenya, ou en Pologne. Lorsque les populations déshéritées sont confrontées au phénomène de la consommation, il n'existe pas, en dépit des efforts de certaines ONG, de structures de soins. Dans les pays d'Afrique de l'Ouest, ce sont généralement les départements de santé mentale des hôpitaux qui accueillent les toxicomanes. Dans un pays comme l'Afghanistan où la toxicomanie progresse, le nombre de lits à Kaboul se compte sur les doigts d'une main⁷. Les structures de prévention et surtout de réinsertion sont encore plus aléatoires dans des pays où le chômage est un des fléaux.

On peut noter au passage que c'est dans ces pays que la « légalisation des drogues », proposée par certains, aurait l'impact le plus négatif. En effet, si on peut penser que, dans les pays riches, les campagnes de prévention qui seraient censées accompagner une telle mesure devraient empêcher une poussée forte de la consommation, dans les pays en développement, la mise sur le marché de produits jouissant du prestige attaché aux modes des pays riches en l'absence quasi-totale de structures d'information et de prévention pourrait aboutir à court terme à un désastre sanitaire.

Dans les économies en transition

Dans « les économies en transition », certains pays, en fonction de leur développement économique et politique, traversent des situations qui les rapprochent soit des pays développés (Europe de l'Est), soit des pays en développement (Asie centrale). Bien que cette perspective d'ensemble

puisse être nuancée en fonction de la situation dans chaque région ou chaque pays du monde, on observe cependant une tendance générale : pour les pays dont la consommation de telle ou telle drogue n'était pas aussi importante que chez leur voisin, elle progresse jusqu'à ce qu'ils « rattrapent leur retard » avant de se stabiliser. Ce phénomène a été notamment constaté à l'intérieur de l'Union européenne des 15 et se produira vraisemblablement chez les nouveaux membres⁸.

Les raisons de l'échec des politiques internationales antidrogues

Dégradation de la situation économique dans les pays producteurs

La situation économique, particulièrement dans les régions rurales, de la plupart des pays producteurs, ne s'est pas améliorée, pour les motifs que nous avons mentionnés dans l'introduction. Les projets dans le domaine du développement alternatif et du développement tout court, n'ont pas bénéficié de financements suffisants pour avoir un impact sur l'ensemble des cultivateurs de plantes illicites.

Corruption du politique

Dans de nombreux pays, la corruption des autorités nationales ou locales est un obstacle supplémentaire à la lutte contre la production et le trafic, et cela d'autant plus que certains pays riches ont tendance à fermer les yeux sur cette situation lorsque leurs intérêts géopolitiques ou économiques sont en jeu. C'est notamment le cas des États-Unis à l'égard de la Guinée Équatoriale, de la République dominicaine ou

3 - Alain Labrousse : « Drogues et conflits : éléments pour une modélisation » in *Société dans la guerre*, Institut de recherche et pour le développement (Ird) / l'Aube, Autrepant n° 26, 2003.

4 - Voir à ce sujet Alain Labrousse : « Drogue et terrorisme : les liens du sang » in *Politique Internationale* n° 98, hiver 2002/2003.

5 - Ibán de Rementería : *La guerra de las drogas. Cultivos Ilícitos y desarrollo alternativo*, Bogota, Planeta, 2001 ; Mark Valle (ministre australien du commerce) : « Agriculture : l'Europe étouffe les pays pauvres » in *Le Monde* du 29 novembre 2002, p. 1 et 14.

6 - Jean-Marie Balencie et Arnaud de La Grange : *Les nouveaux mondes rebelles*, Paris, Michalon, 2004, pp. 433-441.

7 - Alain Labrousse : « Afghanistan : conflits, production de drogues et toxicomanie », in *Guerras y Drogas*, Cañamo Especial, Madrid 2005, pp. 118-128.

8 - Georges Estievenart : « La ampliación de la Unión Europea frente al fenómeno global de las drogas » in *Proyecto* n° 51, septembre 2004 (XXII Congreso de la Federación Mundial de Comunidades Terapéuticas).

de Trinidad y Tobago ; de l'Europe à l'égard de la Turquie et de la France à l'égard du Maroc⁹.

Les mutations des organisations criminelles

Simultanément les mutations connues par les organisations criminelles ont paradoxalement rendu plus complexe la lutte contre les trafics internationaux. En effet, les grandes organisations criminelles s'adonnant aux trafics de drogues – « cartels » colombiens, mafias italiennes, familles pakistanaises, seigneurs de l'opium birman, etc. – ayant été, au milieu des années 1990, la cible d'importantes campagnes de la part des forces de répression internationales ou nationales, soit ont été démantelées, soit se sont auto-dissoutes. Elles ont laissé la place à une infinité de groupes de moyenne importance beaucoup moins facilement pénétrables et, par là même, moins vulnérables. Un certain nombre d'entre elles ont également délocalisé leurs activités, notamment dans les pays de transit ou de consommation.

Ainsi, en Colombie, les grands cartels – Medellín, Cali, Bogotá, La Côte – démantelés au milieu des années 1990 et dont les leaders ont été tués ou arrêtés, ont cédé la place à de petites ou moyennes organisations dont le nombre varie entre 100 et 400 selon les sources¹⁰. Cela n'empêche pas ces dernières de se lier avec des organisations étrangères, russes notamment¹¹.

La criminalité italienne a traversé un processus semblable. Dans les années 1990, on dénombrait une douzaine de groupes de la Camorra à Naples : ils sont aujourd'hui une centaine, forts de 6 000 affiliés. Quant à la Cosa Nostra sicilienne, elle a décidé d'adopter un profil bas en sous-traitant ses activités les plus risquées comme le trafic de drogues à d'autres groupes comme la Sacra Corona des Pouilles ou à la criminalité albanaise. La *Ndrangheta*, la mafia de Calabre, justement parce qu'elle repose sur des structures familiales, les *n'drine*, a été relativement peu touchée par la répression ces dix dernières années¹². Elle a en particulier pris en main le trafic de cocaïne à partir de la péninsule.

Simultanément, et toujours pour échapper à la répression, les criminels colombiens ont délocalisé une partie de leurs activités dans les pays consommateurs. Ainsi on observe un renforcement considérable des réseaux colombiens en Espagne et en Italie, et, dans une mesure moindre, en Europe de l'Est, au Japon et en Afrique. La Cosa Nostra italienne a également élargi le champ de ses délocalisations, autrefois limité au continent américain et à

l'Australie, et qui concerne désormais les pays de l'Est de l'Europe ou de l'Afrique, particulièrement l'Afrique du Sud¹³. Une des conséquences de la délocalisation de certaines organisations est qu'elles ont passé des accords avec la criminalité présente sur leur nouveau théâtre d'action et qu'elles ont diversifié leurs activités.

Les quinze dernières années ont également vu apparaître ou se renforcer de nouveaux acteurs comme les *mafias russes*, nom générique pour tous ceux qui opèrent à partir du territoire de la CEI¹⁴ dont l'apparition ou le renforcement est un effet pervers de l'économie en transition. À la

suite des conflits dans les Balkans, de nombreux seigneurs de guerre restés sans « emploi » se sont reconvertis dans des activités criminelles. Le Nigeria, pour des raisons politiques (fragmentation du pays et luttes internes) et économiques (effet du « choc » pétrolier) a donné naissance à des réseaux criminels qui se révèlent les plus « performants » du territoire africain et qui interviennent dans le monde entier.

La situation actuelle est donc marquée par une diversification extrême des organisations, des routes et des activités qui complique singulièrement l'action des forces de répression.

Impact des facteurs géopolitiques sur la production de drogues

Des statistiques à géométrie variable

En juin 2004, l'UNODC a présenté son rapport¹⁵ sur la situation des drogues dans le monde. Comme à l'accoutumée, l'organisation onusienne s'est efforcée de dresser un état des lieux plutôt optimiste. Sur le plan des cultures illicites, celle du pavot a diminué de 6 % par rapport à l'année précédente, celle de la coca de 11 % par rapport à 2002 et de 30 % par rapport à 1999. De même, les saisies de stimulants de type amphétamine auraient diminué de 7 %.

Si d'autres rapports analogues, celui d'Interpol¹⁶ ou celui des États-Unis¹⁷, sont beaucoup moins optimistes, cela tient au fait que le rapport de l'UNODC repose, pour l'essentiel, sur les données fournies par les pays membres de l'organisation : certains n'ont pas la capacité de se livrer à des collectes de données fiables et d'autres s'efforcent de travestir la réalité des faits. Par exemple, dans le cas des amphétamines, l'estimation à la baisse de la production mondiale s'appuie sur celle des saisies de ces produits en Chine. Or, dans ce pays, la production illicite de ces substances ainsi que des produits chimiques (précurseurs) qui servent à les fabriquer, se fait pour la plus grande partie dans des usines chimiques de l'État souvent gérées par l'armée. Les saisies ne sont donc faites que pour donner le change aux observateurs internationaux ou en fonction de règlement de comptes mettant aux prises différents secteurs de l'appareil d'État.

Plus que les données brutes elles-mêmes, ce sont leurs évolutions dans le cadre de contextes économiques, politiques et géopolitiques concrets qui conduisent à douter de la signification que leur attribue l'UNODC. Par exemple, si les cultures de

pavot ont régressé en Birmanie, c'est que les trafiquants qui bénéficient de la protection de la dictature militaire en place ont diversifié leur production en se livrant désormais à celle d'amphétamine sur une large échelle, notamment à destination de la Thaïlande. C'est en se penchant successivement sur chacune des grandes familles de drogues élaborées à partir d'une plante – la coca, le cannabis et le pavot – auxquelles s'ajoutent les drogues de synthèse, que l'on parvient à cerner l'importance des enjeux géopolitiques régionaux.

Les cultures de coca et « l'effet ballon »

Il est difficile de mesurer les effets des politiques anti-drogues en fonction des seules variations de « l'offre » des produits interdits. Des changements importants au niveau de la nature de la « demande » doivent être simultanément prises en compte.

9 - Sur chacun de ces pays, voir le chapitre correspondant dans Alain Labrousse : *Dictionnaire de géopolitique des drogues*, Bruxelles, De Boeck, 2002.

10 et 11 - Alain Labrousse : *Rapport de mission sur la coopération française avec la Colombie dans le domaine des drogues*, OFDT/MILDT, février 2002, p. 11.

12 - F. Rizzoli : « Mafia et anti-Mafia en Italie : nouveautés et perspectives », in *Premier forum sur le crime organisé*, Oco / Académie des finances, Genève, 28-30 octobre 2003.

13 - OGD : *La géopolitique mondiale des drogues*. Rapport annuel 1999-2000.

14 - L. Paoli : *Illegal drug trade in Russia. A research project commissioned by the UN Office for Drug Control and Crime Prevention*, Max Plank Institute, Freiburg, 2001.

15 - Op. cit.

16 - Interpol : *Global Situation on Criminal Organizations & Illicit Drug Trafficking*, 2002.

17 - US Department of State : *International Narcotics Control Strategy Report*, 2003.

Par exemple, aux États-Unis, la consommation récréative de cocaïne est en net recul depuis une dizaine d'années, mais elle a fait place à une hausse très importante des usages problématiques d'héroïne et de dérivés amphétaminiques. En Europe, si la consommation des drogues chimiques, en particulier de l'ecstasy, a fait une percée depuis la seconde moitié des années 1990, on observe un phénomène inverse de celui que connaissent les États-Unis : la consommation d'héroïne stagne ou régresse alors que la cocaïne constitue désormais une menace.

En dépit de ces réserves, les Nations unies s'étant fixé comme objectif une réduction substantielle des cultures illicites, l'évolution de ces dernières est un des critères applicables à l'évaluation des politiques répressives.

Depuis le début des années 1980, le Pérou et la Bolivie étaient les plus importants producteurs mondiaux de feuilles de coca (respectivement sur 120 000 et 50 000 ha en 1994) et de pâte base, matière première du chlorhydrate de cocaïne fabriqué, pour l'essentiel, en Colombie. Les États-Unis en ont conclu que, si l'on parvenait à interrompre la ligne aérienne permettant aux trafiquants de ce pays de s'approvisionner matière première (pâte base) au Pérou et en Bolivie, le prix de la feuille de coca, ne trouvant plus preneur, s'y effondrerait.

Au milieu des années 90, les Américains donc ont mis en place une chaîne de radar dans le nord du Pérou afin de repérer les avionnettes colombiennes se préparant à atterrir sur des pistes de fortune dans la forêt amazonienne. Ce dispositif était relié à l'aviation de chasse péruvienne qui forçait à atterrir les appareils ne s'étant pas identifiés ou les abattait. Ce dispositif, appelé *Air Bridge Denial*¹⁸, s'est révélé relativement efficace, le nombre d'appareils abattus passant de moins de 6 en 1994 à plus de 20 en 1996. Le démantèlement du cartel de Cali, entre 1994 et 1995, a aussi favorisé ce phénomène, dans la mesure où cette organisation colombienne était particulièrement bien implantée en Amazonie péruvienne. La nouvelle conjoncture a entraîné l'effondrement des prix des productions illicites boliviennes et péruviennes et donc de leur production.

Au Pérou, un autre phénomène a favorisé cette opération : la déroute de la guérilla maoïste du *Sentier lumineux* à partir de 1993 a permis à l'État de reprendre le contrôle de vastes zones de la région amazonienne (vallée du Huallaga notamment) et d'en retirer une armée qui avait été largement corrompue, comme les révolutionnaires, par les prébendes du narcotrafic.

En Bolivie, c'est l'élection du général Hugo Banzer à la présidence, en 1997, qui a favorisé la politique américaine. En effet, ce dernier, durant sa dictature militaire (1971-1978), avait contribué à installer l'économie de la cocaïne dans son pays. Il devait donc faire oublier à la communauté internationale et surtout aux États-Unis, les turpitudes de son premier gouvernement. C'est la raison pour laquelle il a lancé une vague de répression pour éradiquer les champs de coca qui, au prix d'une centaine de morts chez les paysans, a obtenu des résultats probants. Les superficies de cultures illicites sont ainsi passées, à la fin des années 1990, à moins de 40 000 ha au Pérou et de 10 000 ha en Bolivie.

Mais, ce que n'avaient pas prévu les États-Unis, c'est que les trafiquants colombiens, privés de leurs sources d'approvisionnement dans les pays voisins, développeraient chez eux les superficies de cocaiers qui sont ainsi passées de 40 000 ha en 1995 à près de 170 000 ha en 2001. C'est ce que l'on appelle dans le jargon des spécialistes de la politique antidrogues *l'effet balloon* où, quand on presse sur une partie du ballon, on provoque une excroissance sur une partie de la superficie.

La réduction de la production obtenue en Bolivie et au Pérou a donc été plus que compensée par son accroissement en Colombie. Plus grave, cette délocalisation des cultures a permis une augmentation considérable des effectifs des guérillas d'extrême gauche et des paramilitaires d'extrême droite qui financent leurs achats d'armes à travers les revenus de la drogue. Cette situation a amené les États-Unis à financer d'intenses campagnes de fumigations en Colombie qui, au prix de graves dommages causés à l'environnement et à la santé humaine, ont obtenu une réduction des cultures (voir *infra*).

Opium de guerre et opium de paix en Afghanistan

En dépit de la réduction de la production en Birmanie qui est passée de 2 500 t au milieu des années 1990 à environ 400 en 2003, la production mondiale d'opiacés est globalement à la hausse. Cela est essentiellement dû à un accroissement de la production en Afghanistan qui, après avoir été en moyenne d'environ 3 000 t chaque année entre 1995 et 1998, a été de 4 500 t en 1999, de 3 300 t en 2000, et de 4 200 t en 2004¹⁹; ceci, jusqu'à l'interdiction de semer, prononcée en août 2000 par le chef des talibans, le Mollah Omar, qui a été suivi d'effet, les superficies dans les régions contrôlées par le gouvernement islamiste n'ayant été que de 17 ha en 2001. Cette interdiction avait à la fois des inté-

rêts politiques – avoir éradiqué l'opium pour renforcer la candidature du gouvernement taliban au siège de l'ONU au début de l'année 2001 – et économiques : du fait des récoltes record des deux années précédentes, il existait des stocks considérables de drogues dont la mise sur le marché aurait pu provoquer un effondrement des prix. Il est d'ailleurs vraisemblable que l'apport monétaire des trafiquants au gouvernement a compensé la perte de revenus des taxes perçues sur l'opium.

En août 2001, Mollah Omar a renouvelé son interdiction de semer le pavot, mais les événements de la fin de l'année n'ont pas permis aux talibans de la faire respecter. Bien que le 17 janvier 2002, le gouvernement intérimaire du président Ahmad Karzaï ait interdit, lui aussi, la culture du pavot et les activités liées au narcotrafic, et bien que le Royaume-Uni ait dépensé une vingtaine de millions de dollars (une soixantaine selon d'autres sources) pour subventionner l'arrachage des plantations, la production d'opium a retrouvé en 2002 son niveau de l'année 1999, soit 3 400 t.

Non seulement, avec 3 600 t, ce tonnage a augmenté en 2003, mais surtout les cultures se sont disséminées à travers le pays : alors qu'en 1999 les cultures illicites existaient dans 18 provinces sur 32, elles sont aujourd'hui présentes dans toutes les provinces. La production en 2004 a représenté 4200 t sur plus de 130 000 ha et, si elle n'a pas battu le record de 1999 (80 000 ha en cultures), c'est à cause de mauvaises conditions climatiques.

Les Nations unies estiment que le potentiel de production d'héroïne se situe à environ 600 t. Cette augmentation de la production afghane n'a pas été jusqu'ici un obstacle au recul de la consommation d'héroïne en France et en Europe car cette drogue s'est essentiellement déversée sur les pays voisins – Asie centrale, Chine, Pakistan et Iran – qui connaissent une toxicomanie galopante accompagnée d'une épidémie du VIH.

18 - Theo Roncken : *The drug war in the skies. The US « Air Bridge Denial » strategy : the success of a failure*, Cochabamba, Bolivie, Accion Andina/Transnational Institute, 1999.

19 - UNODC : *The Opium Economy in Afghanistan. An International Problem*, Vienne, 2003.

20 - UNODC/Royaume du Maroc : *Enquête sur le cannabis 2003*, décembre 2003.

21 - Interpol : *Specialized Crime Directorate : Global Situation on Criminal Organizations & Illicit Drug Trafficking 2002*, septembre 2003.

22 - UNODC : *Global Illicit Drug Trends 2003*, New York/Vienne, 2003, p. 29.

23 - Alain Labrousse : « La culture du cannabis en développement » in *Géopolitique africaine* n° 10, avril 2003.

La production de haschisch et de marijuana

La production de haschisch, élaboré à partir de la plante de cannabis, est également à la hausse sur tous les continents, excepté en Océanie. Les saisies mondiales ont représenté 1 039 t en 2002, soit une augmentation de 15 % par rapport à l'année précédente. En 2002, 70 % des saisies étaient destinées à l'Europe et 23 % à l'Asie. L'Afghanistan étant un pays enclavé qui fait transiter par les pays voisins (Pakistan, Iran et pays d'Asie centrale) les quantités considérables de haschisch produites sur son territoire, il est difficile de les évaluer. En 2002, le pays a signalé la saisie de 50,3 t et, l'Iran, de 64 t de haschisch afghan. En revanche, dans le cas des pays de l'Asie centrale et du Pakistan, qui sont également producteurs, il est impossible d'isoler au sein des saisies ce qui est produit en Afghanistan. Avec 85 t en 2002, le Pakistan vient au second rang mondial pour les saisies de haschisch, dont une partie a été produite sur son territoire, le reste en Afghanistan. La saisie d'une trentaine de tonnes au Liban en 2002 suggère que la culture de cannabis y connaît une recrudescence après l'éradication quasi-totale réalisée par les troupes syriennes au début des années 1990. Parmi les autres producteurs, on peut signaler en 2001, l'Inde (5,6 t) le Népal (2,5 t) et le Bangladesh.

Le premier exportateur, et probablement producteur, mondial de haschisch est le Maroc. Environ 80 % du haschisch consommé en Europe et 90 % en Espagne et en France, provient de ce pays. Les superficies de culture sont passées dans la chaîne du Rif, au nord du pays, d'une trentaine de milliers d'hectares dans les années 1980 à 134 000 ha selon la première étude systématique dont les résultats ont été publiés par l'UNODC en décembre 2003²⁰. Ce rapport évalue à 3 080 t la production de haschisch (dont, en 2002, 66 t ont été saisies au Maroc et 735 en Europe). Une centaine de milliers de familles (800 000 personnes) le cultivent et le revenu du cannabis par famille représente 2 200 euros, soit 50 % de leurs revenus. Ce qui n'empêche pas le PIB par tête d'être dans le Rif la moitié de ce qu'il est en moyenne au Maroc. Pour l'ensemble des paysans qui le cultivent, le cannabis représente des revenus s'élevant globalement à 214 millions d'euros. La pauvreté et le sous-développement sont les causes principales de cette production dont les plus gros profits ne vont pas aux paysans mais aux dealers de rue qui, selon le même rapport de l'UNODC, engrangent chaque année en Europe une dizaine de milliards d'euros. Mais le rap-

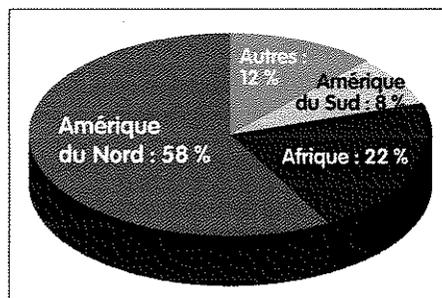
port « oublie » d'évaluer le montant des profits des importateurs, Marocains et Européens, qui doivent s'élever à plusieurs milliards d'euros supplémentaires.

Contrairement à ce qui se passe en Afghanistan et en Colombie, dans le Rif, le développement de la production de haschisch depuis une vingtaine d'années n'a pas été utilisé pour financer des conflits. Cependant, des enquêtes de la police espagnole à la suite des attentats du 11 mars 2004, ont permis d'établir que huit des Marocains impliqués avaient des antécédents liés au trafic de drogues. Une partie des explosifs utilisés pour les attentats contre les trains a été échangée contre une trentaine de kilos de haschisch, faciles à se procurer dans le nord du Maroc. Les attentats de mai 2003 font craindre aux autorités de ce pays, et à la communauté internationale, que ne s'établisse un lien entre les groupes terroristes islamistes et les mafias du haschisch dans le nord même si, jusqu'ici, rien ne permet de supposer une telle connivence.

La production de haschisch dans le Rif évite au gouvernement d'investir dans le développement d'une région surpeuplée, enclavée et délaissée par le pouvoir central. Les pays européens destinataires du haschisch marocain et l'Union européenne elle-même évitent de poser ce problème au gouvernement marocain dans la crainte de le déstabiliser et de favoriser ainsi les menées des islamistes et aussi parce qu'une politique de développement intégral du Rif serait très coûteuse et n'éviterait pas la migration en direction de l'Europe d'une partie de cette région surpeuplée.

Alors qu'aux États-Unis les consommateurs fument surtout de la marijuana, ce sous-produit du cannabis est moins utilisé en Europe. Il n'est cependant pas absent du marché. Une fraction non négligeable des cultures se fait soit sur des petites superficies dispersées, soit en appartement pour l'autoconsommation, et n'est l'objet que d'un « trafic de proximité ». Les productions sous serre des Pays-Bas alimentent 75 % de la consommation locale et les exportations représentent environ 5 % de celle du reste de l'Europe. Ces pratiques rendent impossible l'évaluation des tonnages de production, les saisies sur les lieux de production et sur les routes de transit étant le seul moyen pour tenter d'établir une hiérarchie des pays producteurs. Cependant, le peu de moyens dont disposent les polices, et la corruption qui règne dans de nombreux pays, en Afrique en particulier, conduisent à relativiser ces données. Si, tout en ayant ces observations à l'esprit, on s'intéresse aux quantités de

marijuana saisies dans le monde, elles sont passées, selon Interpol²¹, de 3 068 t en 1997 à 4 676 en 2001 et à 5 821 en 2003. Les quantités saisies par régions du monde se répartissent comme suit :



En revanche, le premier marché national de la marijuana est incontestablement celui des États-Unis où 591 t ont été saisies en 2002. La production locale – 10 000 t chaque année (dans des parcs naturels ou dans de véritables laboratoires *indoor*) – est insuffisante à répondre à la demande de plus de 11,5 millions de consommateurs réguliers²². Les autorités estiment que 5 000 tonnes supplémentaires sont importées du Canada (province de la Colombie britannique) et des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, au premier rang desquels le Mexique (1633 t saisies en 2002). Dans ce pays, les cultures couvrent plusieurs dizaines de milliers d'hectares qui sont l'objet d'intenses campagnes de fumigation empêchant de savoir quel est exactement le volume de la production : ainsi, selon les États-Unis, en 2001, 33 330 ha auraient été éradiqués et 4 100 ha auraient produit 7 400 t d'herbe. Ensuite on trouve la Colombie dont les cultures couvrent 5 000 ha produisant environ 4 000 t de marijuana, enfin les îles des Caraïbes, au premier rang desquelles la Jamaïque, dont la consommation interne absorbe une partie importante de la production, mais aussi Trinidad et Tobago, San Vicente et les Grenadines, etc. Les Canadiens, qui évaluent la production nationale de marijuana à 800 t, estiment qu'elle rapporte entre 2 et 5 milliards de dollars annuellement, chiffre qu'il faudrait donc multiplier environ par 10 pour évaluer la production des États-Unis.

L'Afrique du Sud, avec 864 t saisies en 2000 et 603 en 2001, est le premier marché africain²³. Cependant, on ne peut se fier à ces chiffres pour évaluer la production, étant donné que les pays voisins comme le Lesotho ou le Malawi (où l'on a saisi 312 t en 2001) produisent pour son marché. En Afrique de l'Est, avec 383 t saisies en 2001, le Kenya est leader. En Afrique de l'Ouest, le Nigeria (273 t saisies en 2001 et 506 en 2002) est le plus

La spécialisation de la Colombie dans la production des drogues

Alain Labrousse*

Nous avons vu que la Colombie représentait, jusqu'au milieu des années 1990, le principal maillon de la chaîne de la production de cocaïne : élaboration de la phase finale et exportation.

Depuis le début des années 2000, elle est également devenue le premier producteur de la matière première (feuilles de coca et pâte base de cocaïne). À ce titre, elle est désormais à l'origine des 3/4 des exportations de cette drogue.

Il est donc légitime de se demander pourquoi et comment la Colombie, qui est un pays en développement certes, mais qui se situe pour son niveau économique dans la moyenne de ceux d'Amérique latine, et qui a connu tout au long du XX^e siècle une stabilité politique et une continuité de la vie démocratique que pourraient lui envier la plupart de ses voisins, s'est spécialisée dans ces activités ?

À partir de la seconde moitié des années 1990, le conflit – dont les protagonistes sont les guérillas, les paramilitaires et les forces de répression – s'est approfondi, alimenté par la production de drogues.

Se pose donc désormais le débat autour de sa résolution à propos de laquelle les États-Unis et l'Europe ont une approche sensiblement différente. Ce dont la grande majorité des citoyens français et européens n'est probablement pas consciente.

D'où la nécessité de leur apporter l'information contenue dans ce dossier.

Une tradition ancienne de contrebande

Il existe en Colombie une tradition très ancienne d'illégalité et de contrebande, en particulier à partir de la côte des Caraïbes sur laquelle le département d'Antioquia, dont Medellin est la capitale, a un débouché : le Golfe de l'Uraba¹. Déjà, durant ce qu'un spécialiste définit comme l'étape du « commerce colonial » (de la seconde moitié du XVI^e siècle à la fin du XVI^e), « la contrebande devient une activité en plein développement du fait de l'acquisition par des nations étrangères de possessions dans la zone des Caraïbes »².

Ces phénomènes se sont encore accrus au moment de la guerre pour l'indépendance (1810) du fait de l'activité des corsaires anglais en vue de déstabiliser la colonie. Déjà à cette époque, et grâce aux activités commerciales légales et illégales liées à l'exploitation des mines d'or que les entrepreneurs d'Antioquia contrôlaient à 90% à travers tout le pays, ce département qui « représentait 8% de la population de la Colombie, concentrait 40% de ses exportations »³. Les activités financières et les exportations du département d'Antioquia ont connu un dynamisme exceptionnel à partir de la fin du XIX^e siècle, lorsque la production minière, qui avait fait la richesse de la région, commença à décliner. Cinq grandes familles commerçantes ont alors conquis le sud-ouest du département, s'emparant à la fois des meilleures terres pour cultiver le café et du pouvoir politique.

Après la première guerre mondiale, la culture de la banane par la United Fruit Company et l'exploitation pétrolière ont conforté le développement économique régional. Associées aux revenus procurés par les exportations de café, elles ont permis un véritable décollage industriel : céramique, verre, métallurgie, textile. Cette prospérité, qui alimentait le mythe

du paisa (habitant du département d'Antioquia), entreprenant et aventurier, s'accompagna d'activités bancaires spéculatives.

Mais, dès le milieu des années soixante, s'amorce la récession. L'industrie textile, moteur du développement, est durement touchée par la concurrence asiatique. L'exode rural amplifie les effets du chômage qui, en 1979, touche dans le département 15,7% de la population contre 6,3% à Bogota, 9,6% à Cali et 4,5% à Barañquilla. La crise a pour conséquence, entre autres, une vague de migration sans précédent en direction des États-Unis, qui connaît son apogée entre 1962 et 1970, mais se poursuit sans interruption depuis.

La présence, dans le pays du Nord, d'une importante colonie antioqueña que certains chercheurs qualifient de « diaspora commerciale » – sans doute plus de deux millions de personnes au début des années quatre-vingt-dix – est un facteur décisif pour l'implantation des organisations criminelles colombiennes et le développement des exportations de cocaïne. « Le cas des Colombiens en Amérique du Nord, rappelle celui des migrants italiens, irlandais, cubains, chinois, juifs, etc.⁴ ».

Comme les réserves de devises sont au plus bas, le gouvernement de Carlos Lleras Restrepo (1966-1970) limite les importations et contrôle le marché du dollar. Immédiatement, les commerçants se mettent à la contrebande et trafiquent la monnaie américaine. Cette activité est favorisée par la proximité de la zone franche de Colón, de l'autre côté de la frontière du Panama, où des établissements commerciaux établis dans l'Uraba servent de façade légale. « Tous les témoignages et recherches sont d'accord pour affirmer que les premiers trafiquants qui ont établi les premiers contacts, vers 1968-1970, avec les trafiquants et acheteurs des États-Unis afin d'expédier les premiers chargements

* Sociologue, ancien Directeur de l'Observatoire géopolitique des drogues (Ogd)
E-mail : allab@club-internet.fr

de marijuana récoltés dans la Sierra Nevada de Santa Marta, étaient les anciens contrebandiers d'appareils ménagers, de cigarettes et de whisky... ».

Pendant une courte période, la marijuana est cultivée dans le département d'Antioquia, mais très rapidement la production se concentre dans la région de la Guajira, à la frontière du Venezuela. Bientôt arrive la cocaïne. « Non seulement l'impact de la crise industrielle des années 70 fut amorti par l'argent du narcotrafic, mais celui-ci permit la réactivation de l'économie de la région ». L'offre d'argent transforme Medellín en centre financier très actif. Les dépôts sur les comptes bancaires passent de 10 milliards de pesos en 1971 à 407 en 1982. « Une grande partie de cet argent provenait des exportations de cocaïne... »

À la fin des années 70 et au début des années 80, la Colombie exportait 50 tonnes de cocaïne destinées à 5 millions de Nord-Américains. Avec un prix au kilo qui fluctuait entre 35 000 et 40 000 dollars et qui permettait des bénéfices supérieurs à 50%, les narcotrafiquants colombiens engrangeaient chaque année environ 1 000 millions de dollars ». Le génie d'un Pablo Escobar fut précisément d'avoir monté ses réseaux en utilisant la colonie antioqueña établie aux États-Unis. La suite appartient à l'histoire des cartels colombiens, mais laisse penser que le commerce des drogues aurait continué son essor, peut-être à un niveau plus modeste, sans l'intrusion des guérillas.

1 - Dario Betancourt et Martha L. Garcia : *Contrabandistas, marimberos y mafiosos, Historia social de la mafia colombiana (1965-1992)*, Bogota, Tercer Mundo, 1994, p. 15.

2 - R.S. Villalobos : *Problemas del comercio colonial*, Paris, Mouton, 1965, p. 58

3 - W.P. McGreevy : *Historia económica de Colombia (1845-1915)*, Bogota, p. 195.

4 - Dario Betancourt, op. cit., p. 21.

5 - Ibid. p. 48.

Pourquoi la cocaïne ?

Durant la seconde moitié des années 1980 et la quasi-totalité des années 1990, c'est l'héroïne, principalement sous sa forme injectée, qui a posé les problèmes les plus sérieux à la plupart des pays européens, en particulier à la France. En dépit de cette situation, la partie la plus importante du montant de la coopération anti-drogues de Bruxelles, comme de Paris, est allée à l'Amérique latine productrice de cocaïne*, drogue consommée surtout dans des milieux intégrés qui ne posaient pourtant pas de problèmes majeurs, ni du point de vue sanitaire, ni du point de vue de la petite délinquance.

Depuis le début des années 1990, au niveau de la France comme de l'Union européenne, on évoquait la nécessité d'un rééquilibrage de la coopération internationale dans le domaine des drogues en direction des pays qui produisaient (ou par le territoire desquels transitaient) l'héroïne, sans que cet objectif soit suivi d'effet. Depuis le début du XXI^e siècle, particulièrement à la suite des événements dont l'Afghanistan a été le théâtre, ce rééquilibrage est en cours. Paradoxalement, c'est au moment où la consommation de l'héroïne stagne ou diminue dans la plupart des pays d'Europe, du fait de l'impact des politiques de réduction des risques, que celle de la cocaïne se profile comme une menace.

Dans le dernier rapport de l'Observatoire européen des drogues, on peut lire : « Cependant, on peut craindre que l'usage de cocaïne ne devienne plus répandu en Europe et que les usagers appartiennent à des milieux socialement plus diversifiés ».**

Un rapport de l'OFDT, prolonge cette analyse : « Le chlorhydrate de cocaïne est un produit dont l'usage se répand en France métropolitaine. Il conserve un réel potentiel de croissance en raison d'une part de l'image positive du produit auprès des usagers de produits psychoactifs, de sa disponibilité importante et de la diversité des profits sociaux des usagers et, d'autre part des faibles taux de consommation au cours de l'année par les jeunes adultes français par rapport à la plupart des autres pays européens (Espagne, Royaume-Uni, etc.) »***

Le même rapport, s'appuyant sur des sources policières, remarque que la disponibilité du produit « semble encore croître en 2003 ». En effet, le prix qui se situe entre 60 et 75 euros est stable ou diminue, tandis que la pureté des échantillons saisis augmente (60 à 100 %). La moyenne des saisies qui était de 324 kg dans les années 1980 est passée à près de deux tonnes dans les années 1990. Elles ont été de 4 tonnes en 2003. D'ores et déjà, le nombre de consommateurs au cours du mois écoulé a dépassé celui des consommateurs d'héroïne. Mais un nombre important d'entre eux reste encore, comme dans les années 1990, des personnes intégrées qui contrôlent leur consommation. L'inquiétude vient du fait que la cocaïne, que ce soit sous sa forme de chlorhydrate ou celle moins répandue de crack, touche des milieux désormais beaucoup plus diversifiés : marginaux de la rue, espaces festifs, employés, etc. En outre, contrairement à l'héroïne, il n'existe pas pour cette drogue de traitement de substitution, ce qui facilite son enracinement. Elle ne représente encore qu'une menace plus qu'un fléau mais, à ce titre, doit mériter toute l'attention des décideurs, ce qui n'est pas toujours le cas.

* Alain Labrousse et Anne Van Out : *The EC financing for the fight against drugs in developing countries*, Edco/Relex, Bruxelles 2004 ; OFDT : *Évaluation du plan triennal de lutte contre la drogue et de prévention des dépendances (1999-2002)*, Paris, septembre 2003.

** EMCDDA : *The state of the drugs problems in the European Union and Norway, Annual report 2004*, Lisbonne 2005, chapitre V, pp. 44-48.

*** OFDT : « Phénomènes émergents liés à l'usage des drogues en France en 2003 », in *Tendances* n° 40, novembre 2004.

Les mutations du milieu des années 1990 : consolidations des guérillas et des paramilitaires

De 1985 à 1995 on assiste à l'ascension puis à la chute des grands cartels de la drogue. Leur défaite a été provoquée leur tentative de s'attaquer à l'État en utilisant notamment les moyens du terrorisme. Mais tandis que l'attention de l'opinion internationale, sous l'influence des médias, se portaient sur des aspects « spectaculaires » comme les activités des « cartels » et leurs barons comme Pablo Escobar ou le financement des campagnes politiques par l'argent du narcotraffic, se sont produits des phénomènes dont l'impact sur les conflits dont le pays est le théâtre étaient sans doute beaucoup plus fondamentaux.

Nous avons mentionné plus haut l'extension des cultures de cocaïers sous l'effet pervers de l'*Air Bridge Denial* au Pérou. Les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) ainsi que les paramilitaires des Autodéfenses unies de Colombie (AUC) ont mis à profit la conjoncture pour d'une part accroître considérablement leur contrôle territorial en se posant en défenseur des paysans producteurs de coca et d'autre part tirer des ressources de plus en plus importantes de leur participation aux différentes phases de la production et de la transformation de la drogue⁶. Ces narcoprofits sont encore grossis par le produit de la culture du pavot sur une dizaine de milliers d'hectares qui est apparu au début des années 1990 et par celui de la production du cannabis qui s'étend sur 5000 hectares. Cette emprise des groupes armés sur la production de drogues a également été favorisée par la fragmentation des grandes organisations criminelles au milieu des années 1990 (voir *supra*).

Depuis le milieu des années 1990, le renforcement des guérillas marxistes et des groupes paramilitaires d'extrême droite s'est fait au même rythme que l'extension des cultures de cocaïers, sans que l'on puisse dire si ce sont ces dernières qui sont la cause de l'approfondissement des conflits ou, au contraire, si ce sont les affrontements militaires et la perte de contrôle du territoire par l'État qui sont à l'origine de l'accroissement des productions illicites. Il existe probablement une interaction des deux phénomènes. Certains en concluent que le contrôle des productions de drogue est devenu l'objet principal du conflit qui, de ce fait, a perdu toute motivation idéologique. Un examen attentif de la réalité conduit à nuancer cette analyse⁷. Il suggère en effet que la croissance de la narcoéconomie n'a pas pour seule cause la per-

manence du conflit militaire dans les zones rurales. Dans les années 1970, alors que les guérillas étaient extrêmement localisées et n'avaient pas la puissance de feu qui est la leur aujourd'hui, la Colombie était le premier producteur mondial de marijuana et le boom de la cocaïne a commencé à la fin de la même décennie. C'est au début des années 1980 que se sont constitués ce que l'on a appelé improprement les « cartels » de la drogue qui devaient déstabiliser l'État jusque dans ses fondements⁸. Il est donc probable que, même sans un conflit de grande intensité avec les guérillas, les productions de drogues se seraient néanmoins développées du fait de l'augmentation de la demande de ces produits dans les pays riches.

De même, les guérillas ont longtemps existé sans avoir recours au financement de la drogue. Les FARC qui ont leur racine dans des groupes d'auto-défense ruraux du Parti communiste apparus dans les années 1930 et qui se sont développés dans les années 1950⁹ ont été formellement créés en 1964. Il a fallu attendre la fin des années 1970 pour qu'elles entrent en contact avec la drogue. En outre, si les guérillas étaient aujourd'hui privées de cette ressource, elles pourraient accroître leur investissement dans d'autres activités illicites et licites dont elles tirent déjà profit : enlèvements minière, trafic de pierres et de métaux précieux, investissements dans des établissements commerciaux, etc.¹⁰ Ainsi, selon un rapport d'une agence de la compagnie d'assurance Lloyds de Londres, au cours des cinq dernières années, les FARC auraient perçu 632 millions de dollars pour la libération de citoyens étrangers enlevés. Au cours de l'année 2000, le produit des ransons aurait représenté 40 % des ressources de cette guérilla¹¹.

Pour envisager par conséquent une solution durable à un conflit qui dure depuis plus de cinquante ans, il est nécessaire d'analyser l'interaction de ces différents éléments de la réalité qui ont souvent des racines profondes dans l'histoire politique et économique de la Colombie.

L'implication par étape des FARC

Au début des années 1980, lorsque les cultures de cocaïers ont commencé à prendre de l'extension dans les zones contrôlées par les FARC, en particulier dans les départements du Guaviare, de l'Ariari et du Caqueta, le premier réflexe de leurs chefs

(dont la formation marxiste les conduisait à considérer les drogues comme un produit de la « dégénérescence capitaliste ») a été de s'opposer à la production et au trafic¹². Mais elles ont assez vite compris qu'elles ne pouvaient pas s'opposer à ce qui constituait le fondement de l'économie de survie des paysans qui formaient leur base sociale. La guérilla a d'abord fixé le montant des salaires payés par les trafiquants aux cueilleurs de feuilles de coca en échange d'un prélèvement de 7 à 10 % payé par les paysans. Cet impôt, *gramaje*, n'était pas appliqué aux cultures vivrières. Il a par contre été étendu à la pâte base lorsque les paysans se sont mis à la fabriquer. La guérilla perçoit également 8 % des prix payés par les commerçants pour l'achat de feuilles ou de la pâte base.

Parallèlement, les FARC ont exercé des pressions sur les agriculteurs afin qu'ils ne se livrent pas à la monoculture du cocaïer (2/3 des superficies devaient en principe être consacrées aux productions vivrières). De même, dans leurs zones de contrôle, elles interdisaient la présence de voleurs, de mouchards et de tueurs à gage et, surtout, elles ont pris des mesures vigoureuses, pouvant aller jusqu'à la peine de mort infligée aux consommateurs de *basuko* (cigarettes imprégnées des déchets de base de cocaïne). Ce contrôle social s'est notablement consolidé à la suite de l'effondrement des prix de la coca en 1982-1983, provoqué par la surproduction, qui laissait beaucoup de paysans démunis. L'obéissance stricte aux règles fut imposée, et les manquements sévèrement sanctionnés,

6 - L'autre mouvement important de guérilla, l'Armée de libération nationale (ELN) n'a que marginalement recours aux profits de la drogue. Bien que comptant encore plus d'un millier de combattants, elle est en perte de vitesse.

7 - Rafael Nieto Loaiza : *Proceso de Paz : mas preguntas que respuestas* [multigr], 2001, 9 p.

8 - Francisco Thoumi : *Economía Política y narcotraffic*, Bogota, TM Editores, 1994, 339 p.

9 - Sur l'origine des FARC : Richard Gott : *Las guerrillas en América Latina*, Santiago du Chili, Editorial Universitaria, 1971 ; Et sur leur développement postérieur : Jean-Marc Balencie et Arnaud de La Grange : *Mondes Rebelles*, Paris, Michalon, 1999, pp. 117-141.

10 - Camilo Echandia Castilla : « La guérilla colombienne : conditions objectives et stratégies d'une expansion », in *Problèmes d'Amérique latine* n° 34, juillet-sept. 1999, pp. 33-60.

11 - *Semana* du 7 nov. 2001 : Les FARC ont demandé 27 millions de dollars pour la libération du gérant d'une multinationale japonaise, Chikao Muramatsu, enlevé en février 2001.

12 - Alain Labrousse : « Pérou-Colombie : Violence politique et logique criminelle » in François Jean et Jean Christophe Ruffin : *Économie des guerres civiles*, Paris, Hachette / Pluriel, 1996, pp. 323-422.

accompagnée d'avantages que connaissent les autres zones se trouvant sous l'influence de la guérilla : fourniture de services (éducation, santé, crédit, etc.), monopole de l'usage de la force et administration de la justice.

En 1982, les FARC tiennent leur VII^e Conférence nationale dont l'objectif est de « dresser un plan stratégique de 8 ans », période estimée nécessaire à la prise du pouvoir¹³. Déjà, à la fin des années 1970, la direction des FARC avait fait procéder à une étude socio-économique du pays. Alors que, dans les années 1960, elles s'étaient d'abord implantées dans les régions les plus pauvres et les plus isolées du pays, à la fois pour y recruter des militants et pour y être à l'abri de la répression, la politique de « dédoublement des fronts »¹⁴ (ils sont passés de 7 à 42 entre 1978 et 1986) pour les implanter dans les zones riches en pétrole, or, charbon, coca et, plus tard, pavot, s'accéléra à partir de cette conférence.

Comme le fait remarquer un observateur attentif de ce phénomène, « dans la pratique, la logique de la conquête de nouveaux territoires ne dépend pas nécessairement de la situation sociale de leurs habitants, mais plutôt du potentiel économique de ces zones »¹⁵. Parmi ces produits convoités, il n'a pas échappé à la direction des FARC que la drogue était le plus rentable : c'est à partir de ce moment-là que le secrétariat de l'organisation a commencé à exiger un apport financier beaucoup plus important des fronts qui opéraient dans les régions productrices de coca ; et que certains d'entre eux ont fait mouvement vers ces régions.

Le rôle d'intermédiaire des FARC entre producteurs et commerçants leur permet d'obtenir d'importantes ressources qu'elles réinvestissent dans le financement de leur expansion territoriale. Ce renforcement de l'organisation n'est pas sans conséquence politique.

En effet, les fronts les plus anciens, composés de guérilleros formés politiquement et ayant une grande expérience de la lutte populaire, ont tendance à rester fixés dans des régions anciennement occupées par la guérilla et qui n'ont aucun potentiel économique. Les nouveaux fronts sont composés de guérilleros plus jeunes qui ont des pratiques plus militaristes. La guérilla se développe donc quantitativement sans pour autant se renforcer sur le plan politico-militaire. Nous verrons que cela ouvre la porte à des dérives, en particulier lorsque les FARC s'investissent aux niveaux suivants du négoce des drogues.

La guérilla prend en main la commercialisation

Les FARC ne se sont pas contentés de prélever une taxe sur les cultures de coca. Depuis le début des années 1980, elles ont tenté de se financer par la commercialisation du produit fini, ce qui a entraîné des relations complexes avec les narcotrafiquants¹⁶. À l'intérieur des FARC, le « lobby de la drogue », représenté dans leur état-major par la Commission des infrastructures et certains membres de la Commission des finances, ont plaidé, en vain, pour que l'organisation s'engage dans la fabrication et la commercialisation de cocaïne hors de leur zone d'opération, en collaboration avec les narcos¹⁷. C'est ce lobby qui a néanmoins obtenu, au début des années 1990, alors que les perspectives militaires paraissent bloquées, que la guérilla cultive le pavot sur les terres dont elle est directement propriétaire. En effet, les surprix qui étaient alors payés pour l'opium, 1 000 à 1 500 dollars le kilo (contre de 30 à 70 dollars en Asie), leur ont donné l'illusion qu'elles avaient une véritable mine d'or entre les mains. Les régions de culture du pavot sont celles où les guérillas et les autres organisations armées enregistrent, depuis le début des années 1990, la plus forte expansion.

Les FARC et l'ELN, dont l'implication dans le trafic de drogue est beaucoup moins systématique, se seraient néanmoins mis d'accord pour unifier leurs critères en matière de prélèvement sur le trafic des drogues. Au milieu des années 1990, les tarifs auraient été les suivants : 11 dollars par mois pour la « surveillance » d'un hectare de cultures illicites ; 11 000 dollars par mois pour la protection d'un laboratoire ; 5 dollars par kilo de cocaïne qui en sort ; 20 dollars par kilo embarqué dans un avion ; 15 000 dollars pour chaque avion décollant d'une piste clandestine.

La dernière étape de l'implication croissante des FARC dans le narcotrafic date de 1996. Jusqu'à cette date, dans la région du Caguán, dans le département du Caquetá, une importante région de culture de coca et de production de cocaïne, les FARC se contentaient de prélever un impôt sur la pâte base (PBC) achetée aux intermédiaires des trafiquants, les *chichipatos*. Mais les campagnes de répression de l'armée entreprises en 1996, à la suite de vives pressions américaines, suivies de l'omniprésence des militaires dans cette région, ont mis fin aux marchés ouverts de la drogue. Les *chichipatos* se sont mis alors à faire du porte-à-porte le long des fleuves et des canaux, achetant de la PBC dans les

fermes, toujours accompagnés d'un ou de deux guérilleros des FARC chargés de contrôler la quantité de marchandise et de calculer le montant de « la taxe révolutionnaire ». Les FARC ont probablement pris prétexte du caractère contraignant de cette procédure qui mobilisait de nombreux guérilleros pour interdire la présence des *chichipatos*. Comme l'a observé une source de l'OGD dans la région, ce sont désormais les FARC qui procèdent à la collecte de la PBC. Comme elles deviennent ainsi détentrices de stocks, elles ont dû inévitablement resserrer leurs liens avec les patrons des trafiquants, propriétaires des laboratoires avec lesquels sont négociées la vente en gros de PBC destinée à être transformée en chlorhydrate de cocaïne.

L'implication des paramilitaires

Cependant, tandis que toute l'attention se portait sur les régions tenues par les FARC, les groupes paramilitaires – sous le sigle Autodéfenses unies de Colombie (AUC) dont les chefs étaient Carlos Castaño et Salvatore Mancuso – ont étendu leur influence dans tout le pays avec la complicité de l'administration. Les paramilitaires Colombiens ont trois origines, parfois convergentes : des groupes d'autodéfense civiles mis en place, à diverses époques, par l'armée et le gouvernement pour « combattre la subversion » ; des milices

13 - C'est à partir de cette date que les FARC ajoutent à leur nom « EP » (Ejército Popular, Armée du peuple). Simultanément, des discussions de paix s'ouvrent, en septembre 1982, avec le gouvernement nouvellement élu de Belisario Betancur : « Les FARC considéraient le processus de paix comme une espace politique et militaire que l'on devait utiliser pour continuer à accumuler des forces et développer leur projet stratégique, mais désormais adapté aux nouvelles circonstances générées par la politique de paix de Betancur ». Carlos Efrén Agudelo, op. cit., p. 22.

14 - L'organisation politico-militaire des FARC est très structurée. Pour l'aspect militaire : escouade (12 combattants), guérilla (2 escouades), compagnie (2 guérillas), colonne (2 compagnies ou plus, 110 combattants), fronts (plus d'une colonne), bloc de fronts (5 fronts ou plus) situés dans une même grande région. Juan Guillermo Ferro, Graciela Uribe Ramón : *El orden de la guerra. Las FARC-EP : Entre la organización y la política*, Bogotá, CEJA : 50-53.

15 - Camilo Echandía Castilla : « Colombie : dimension économique de la violence et de la criminalité » in *Problèmes d'Amérique latine* n° 16, janvier-mars 1995.

16 - OGD : *La géopolitique mondiale des drogues*, 1998/1999, pp. 161-162.

17 - Interview par l'auteur d'un ancien dirigeant des FARC à Bogota, en juin 2000

créés par les grands propriétaires terriens pour se défendre du racket des guérillas et des bandes armées rassemblés par les narcotrafiquants pour protéger leurs intérêts¹⁸. Ainsi, dans la région du Magdalena Medio, à partir de 1979, les enlèvements, l'extorsion et l'assassinat de personnes refusant de collaborer avec les FARC avaient provoqué la réaction des grands éleveurs de bétail à travers l'organisation de groupes d'autodéfense¹⁹. Ces derniers seront un peu plus tard intégrés et financés par les narcotrafiquants, en particulier ceux du cartel de Medellín²⁰.

Le phénomène des milices privées devient donc, à partir du milieu des années 1980, un acteur central du conflit colombien²¹. En septembre de 1987, le ministre de l'Intérieur, César Gaviria, reconnaît l'existence de 140 groupes paramilitaires dans le pays. Ces derniers s'attaquent non seulement aux détachements de la guérilla, mais également à ceux du Parti communiste et à ceux du front légal des FARC, l'Union patriotique, créé à la suite de négociations avec le gouvernement au milieu des années 1980 et dont plus de 3 000 membres seront assassinés.

En 1996, les différents groupes paramilitaires ont créé, avec l'AUC, une coordination, très souple, qui a bénéficié des ressources financières des narcotrafiquants et d'appui logistiques d'officiers de l'armée²². Les différents gouvernements qui se sont succédé en Colombie, jusqu'à celui d'Andrés Pastrana (1998-2002) qui a marqué une rupture sur ce point, ont fermé les yeux sur les activités des milices paramilitaires d'extrême droite dans la mesure où elles affrontent non seulement la guérilla, mais toutes les formes d'oppositions de gauche accusées de constituer la base sociale de cette dernière. Leurs activités s'inscrivaient en outre dans le cadre de la formation de certains corps de l'armée colombienne à la lutte anti-insurrectionnelle par la CIA et la DIA américaines. Il a fallu attendre la destruction, le 10 août 1997, d'un complexe de quatre laboratoires très sophistiqués et la saisie de 700 kg de cocaïne à Puerto Libre, dans les environs de Yacopí, au nord du département de Cundinamarca, pour que l'implication des paramilitaires dans le trafic de drogues soit officiellement reconnue. En janvier 1998, les autorités ont détruit un laboratoire qui produisait 2 t de pâte base par semaine dans une commune du département d'Antioquia. Des documents trouvés sur place ont prouvé qu'il appartenait à Carlos Castaño. Celui-ci a fini par reconnaître que son organisation recevait un appui financier du narcotrafic « comme c'est le cas des guérillas », mais il ajoute

que ces dernières le font de façon « plus considérable », ce qui est très discutable.

Les paramilitaires qui sont maintenant présents dans pratiquement tous les départements du pays font une vraie guerre de contrôle du territoire aux mouvements de guérilla pour récupérer les régions productrices de coca qui sont leur base éco-

nomique commune. Logique circulaire : cette guerre est d'autant plus nécessaire que le financement du conflit entre les deux groupes est de plus en plus coûteux. Cela n'empêche pas que, dans certains cas, lorsque les uns et les autres contrôlent des régions aux activités complémentaires, ils ne collaborent ponctuellement.

Le Plan Colombie

Le Plan Colombie : des critiques convergentes à l'égard d'« une logique de guerre »

Les États-Unis, confrontés à l'explosion des cultures en Colombie, effet pervers de l'Air Bridge Denial, ont réagi avec la mise en place du *Plan Colombie*, théoriquement élaboré en collaboration avec le gouvernement colombien d'Andrés Pastrana, mais en fait dont la version définitive a été imposée par Washington (le plan initial par exemple ne prévoyait pas d'aide militaire).

À partir de 2002, le Plan a été élargi à six des voisins de la Colombie sous le nom de l'Initiative régionale andine (ARI). Il avait initialement pour objectif de combattre le narcotrafic, d'appuyer les négociations de paix qui s'étaient ouvertes avec les FARC au début de l'année 1999 et de promouvoir le développement économique du pays, en particulier à travers celui des secteurs les plus modestes de la population. Lorsque les négociations de paix ont été rompues, en février 2002 – entre temps s'étaient produits les événements du 11 septembre 2001 – l'objectif central du Plan a été de combattre les « narco-guérillas » et le « narco-terrorisme ».

Son coût global, jusqu'à la fin de 2004, était de 7,5 milliards de dollars. La contribution du gouvernement colombien devait s'élever à 4 milliards de dollars. Les États-Unis ont décidé, au moment de son lancement, d'y participer au niveau de 1,3 milliards de dollars. Le reste était attendu de la coopération bilatérale (Espagne, Japon), et multilatérale, en particulier des organismes financiers internationaux (Banque mondiale, BID, Communauté financière andine, BIRD, etc.) et de l'Union européenne. Mais, le 30 juin 2002, le contrôleur général de la République colombienne déclarait qu'en dehors de l'aide américaine, seuls 106,32 millions de dollars avaient été effectivement collectés²³.

En Colombie, le plan a fait l'objet de critiques, non seulement de la part des guérillas, mais aussi des ONG de développe-

ment et des organisations de défense des droits de l'Homme. Elles se fondent sur le fait que, dès 2000 (année de la mise en place du plan), sur les 642,3 millions de dollars destinés à la Colombie, 75 % concernait des équipements militaires. Une brigade anti-narcotique de 2 300 hommes a été formée comprenant deux, ou plus, bataillons et équipée de 45 hélicoptères de combat Huey. En 2005, la Colombie avait reçu des États-Unis 3,15 milliards dont 2,52 millions sont allés à la police et à l'armée en particulier 60 hélicoptères, dont 18 très sophistiqués de type Blackhawk, achetés aux États-Unis. En 2005, le nombre des conseillers américains s'élève à 800 hommes (chiffre maximum fixé par le Congrès), 400 appartenant aux Forces armées et 400 à des compagnies privées.

Les ONG colombiennes, américaines et internationales (Amnesty International, American Watch, WOLA, etc.) dénoncent « une logique de guerre » qui ne peut

18 - En 1981 les narcotrafiquants ont créé le MAS (Muerte a Secuestradores - mort aux auteurs d'enlèvement) pour se défendre des enlèvements contre rançon de la part de la guérilla.

19 - Carlos Efrén Agudelo, op. cit., p. 24.

20 - Alain Labrousse : *La drogue, l'argent et les armes*, Paris, Fayard, 1991, p. 312.

21 - Fernando C. Cubides : « Colombie : la violence des paramilitaires » in *Problèmes d'Amérique latine* n° 34, juil-sept. 1999 ; Mauricio Aranguren Molina : *Mi Confesión. Carlos Castaño revela sus secretos*, Bogotá, La Oveja Negra, 2001 ; Henry Salgado Ruiz : « Los actores armados frente al tema agrario y al narcotráfico » in Cinep, *Controversia* n° 180.

22 - Camilo Echandia Castillo « Colombie : l'accroissement récent de la production de pavot » in *Problèmes d'Amérique latine* pp.41-72 ; Adolfo Leon Atehortua Cruz : *Narcotraficantes y paramilitaires : la articulación de las violencias en el Valle del Cauca-Colombia*, [multigr] Marseille, Shadys-Ehess.

23 - María Clemencia Ramírez Lemus, Kimberly Stanton & John Walsh : « Colombia : a Vicious Circle of Drugs and War, in Coletta Youngers : *Drugs and Democracy in Latin America. The Impact of US Policy*, p. 108-109.

24 - Coletta Youngers, op. cit.

qu'aggraver la situation d'insécurité dans laquelle vivent les populations²⁴. Ce plan inquiète et divise également les voisins de la Colombie. Les pays frontaliers (Équateur, Pérou, Brésil, Venezuela et Panama) sont également opposés au Plan Colombie qui provoque le franchissement de leur frontière par les narcos, les guérillas (Équateur, Pérou), les paramilitaires (Venezuela, Panama) et les effets toxiques des fumigations (Équateur).

L'Union européenne et la France face au Plan Colombie

Après une réunion préparatoire à Londres le 19 juin 2000, une conférence des bailleurs de fonds potentiels du Plan Colombie s'est tenue à Madrid les 6 et 7 juillet de la même année, co-organisée par la Banque interaméricaine de développement et l'Espagne. Les pays européens, à l'exception de l'Espagne, ont formulé de vives réticences au Plan et se sont contentés de mettre en place un « groupe de travail » d'examen des projets ouvert à tous les « volontaires » et d'organiser une réunion technique à Bogota en septembre 2000. Sous l'impulsion de l'Espagne et des États-Unis, certaines contributions aux aspects civils du Plan Colombie ont été annoncées (mais nous l'avons dit, que très partiellement concrétisées deux ans plus tard).

L'Union européenne, tout en accordant une aide significative à la Colombie qui devait s'élever à plusieurs centaines de millions d'euros jusqu'à 2005, a déclaré qu'étant donné que la Commission avait rejeté les aspects militaires du Plan, les fonds seraient destinés à des projets économiques et sociaux. Elle a pris soin également de préciser que ces fonds, pour ne pas avaliser les aspects militaires du Plan, se situaient clairement hors de son cadre. Un des projets les plus importants financés par la Commission est celui des « laboratoires de paix » dans des régions conflictuelles comme le Magdalena Medio, qui consistent en une multitude de micro-projets à l'initiative de la population elle-même. En 2005, les financements européens à ces projets représentaient une centaine de millions de dollars.

La position du Quai d'Orsay a été, au moment du lancement du Plan, très claire. Après avoir fait observer que ni la société civile, ni les guérillas n'ont été associées à son élaboration, le MAE a rappelé l'opposition des voisins de la Colombie. « Si les objectifs militaires sont clairement affichés, la plupart des pays membres de l'Union ont fait remarquer que la stratégie de développement économique et social et d'accompagnement du processus de paix

manque de cohérence : la grande majorité des projets sont peu concrets et guère susceptibles d'avoir des effets bénéfiques à court terme pour le retour de la paix ». Selon la diplomatie française, « la déclaration finale de Madrid ne mentionne pas de soutien au Plan Colombie en tant que tel. Si la France a accepté, à la demande du gouvernement colombien, de faire partie d'un groupe de cinq pays "facilitateurs" du processus de paix avec la guérilla de l'Ejército de Liberación nacional (ELN), elle ne peut soutenir le Plan Colombie rejeté par les parties prenantes au conflit colombien et par la société civile. Elle est, par contre, disposée à des financements civils bénéficiant d'un consensus des acteurs du conflit ».

Par cette prise de position, la France avait manifesté clairement que la répression ne pourrait apporter une solution durable au problème de la production de drogues en Colombie. Mais le montant très limité de la coopération de la France avec la Colombie et le fait qu'après l'affaire irakienne elle ne tient pas à ouvrir un nouveau front avec les États-Unis dans une région qui est leur pré carré limitent sa possibilité d'influer sur les politiques antidrogues. L'affaire de l'otage franco-colombienne Ingrid Betancourt, dont la France négocie secrètement la libération directement avec les FARC au grand dam du gouvernement colombien, brouille encore sa politique publique.

Fumigation, environnement, santé et migrations internes

La militarisation de la lutte contre la drogue en Colombie a été aggravée par la priorité donnée à l'utilisation massive de défoliants. Il convient à ce propos de noter que les fumigations ont été employées contre les cultures illicites dans plusieurs pays au cours les années 1980 : Pakistan, Birmanie, Guatemala et en Bolivie. Dans tous les cas, elles ont été très vite abandonnées car considérées comme dangereuse pour la santé humaine et l'environnement²⁵.

Le produit utilisé est le glyphosate, distribué par la firme de Saint-Louis, Monsanto, sous le nom de *Roundup*. Depuis 1999, une nouvelle variante de ce produit a été mise au point, sous le nom de *Roundup Ultra*, par addition de Cosmo-flux 411F qui augmente l'action biologique du produit. De 5 600 ha en 1996, les fumigations ont concerné 127 000 ha en 2003. À la fin de 2004, 380 000 ha avaient été fumigées, soit 8 % des terres arables de la Colombie (superficielles à mettre en parallèle avec les 39 999 ha de développement alternatif²⁶

financés par l'USAID durant la même période). Les seules évaluations officielles des effets des fumigations ont été commanditées par le gouvernement colombien ou celui des États-Unis²⁷.

Mais de nombreuses études menées par des universitaires indépendants, des ONG, et même par les services du Défenseur du peuple (ombudsman colombien, nommé par le gouvernement) et par les experts équatoriens car les vents emportent parfois de l'autre côté de la frontière les produits toxiques, concluent que le *Roundup Ultra* affecte la végétation (détruisant parfois les projets de développement alternatif voisins des zones de cultures de coca) et pollue les eaux et la nappe phréatique. Les hôpitaux des régions affectées signalent une recrudescence des hospitalisations pour problèmes respiratoires et maladies de peau chaque fois que se produit une campagne de fumigation. Les effets du *Roundup Ultra* sont aggravés par le fait que les paysans ayant trouvé des parades aux fumigations (laver les feuilles de coca immédiatement après qu'elles ont été affectées, ou émonder les pieds), les avions fument plusieurs fois, à des intervalles rapprochés, les mêmes parcelles. Un autre effet pervers est que les paysans, chassés de leurs terres par la destruction des plantations de coca, migrent dans des régions voisines pour défricher la forêt.

Ainsi, au cours des années 2000, les grandes superficies de culture sont successivement passées des départements du Guaviare et du Meta, à celui du Putumayo, puis, quand celui-ci a été la cible prioritaire des fumigations, à ceux du Nariño et du Caquetá. Entre 1999 et 2002, les départements où était cultivée la coca sans passés de 12 à 22. Plus grave, les paysans, pour échapper aux fumigations, tendent à disperser leurs cultures sur des petites parcelles dans des régions isolées. Enfin, des

25 - Alain Labrousse : *Rapport de mission sur la coopération française avec la Colombie dans le domaine des drogues*, OFDT/MILDT, 2002, pp. 26-27. Le seul pays, hormis la Colombie, où l'on utilise les fumigations est le Mexique. Mais dans ce pays, les plantations de marijuana s'étendant sur de vastes étendues d'un seul tenant, en général dans des régions isolées, les effets sur l'environnement et la santé sont beaucoup moins sérieux qu'en Colombie.

26 - María C. Ramírez Lemus, op. cit, p. 117.

27 - Une étude est en cours, réalisée par un scientifique américain et commanditée par la Commission interaméricaine contre l'abus des drogues (CICAD) dont les États-Unis sont le principal financeur, est en cours. Les résultats intermédiaires de l'étude, présentés au printemps 2004, s'annoncent comme très favorables aux fumigations.

agriculteurs qui ont tout perdu, à la fois leurs cultures de coca et leurs productions licites du fait des fumigations, vont grossir le nombre des réfugiés internes qui actuellement représentent de 2 à 3 millions de personnes. Selon les ONG spécialisées, une centaine de milliers parmi eux auraient été chassés de leurs villages par les effets des fumigations.

Cependant, à court terme, ces campagnes paraissent efficaces. Alors que les cultures de coca en Colombie avaient atteint 163 300 ha en 2000, elles ont représenté 144 800 ha en 2001, 102 100 en 2002 et 86 300 en 2003. Mais, au Pérou, elles sont passées de 38 700 ha en 1999 à 44 200 en 2003 et en Bolivie elles ont pratiquement doublé : de 12 500 ha en 2000 à plus de 25 000 ha en 2003²⁸.

En Colombie, les nombreuses petites surfaces dispersées dans des régions difficilement accessibles du pays peuvent être à l'origine d'une nouvelle expansion des cultures. Les États-Unis estiment que 300 t de cocaïne sont annuellement importées dans leur pays dont environ 113 ont été saisies en 2001²⁹. L'Europe est le second marché de cette drogue avec 120 à 150 t importées chaque année, dont une soixantaine sont saisies. L'Afrique du Sud, l'Australie ou le Japon sont également des marchés non négligeables de la cocaïne.

En dépit des efforts considérables déployés en Colombie et de la réduction des cultures, les prix de la cocaïne sont stables ou tendent à diminuer sur ses deux principaux marchés, les États-Unis et l'Europe, tandis que la pureté des doses saisies est stable ou augmente. Les autorités américaines et les organismes spécialisés des Nations unies (UNODC, OICS) expliquent ce phénomène par l'existence de stocks qui seraient mis progressivement sur le marché par les trafiquants. À ceci, l'International Crisis Group répond que la cocaïne est un produit relativement instable, qui s'oxyde, et que sa durée de vie est de deux ans. Les effets sur sa disponibilité devraient donc déjà être observables.

Une autre explication réside sans doute dans l'augmentation de la productivité à la fois au niveau du cocaïer et de l'extraction industrielle de la cocaïne. Bien qu'il n'existe pas d'étude sur ce sujet, un certain nombre d'observations donnent à penser que les trafiquants ont opéré des sélections agricoles qui leur ont permis d'obtenir des variétés de cocaïer produisant davantage de matière première, laquelle contient en outre un taux d'alcaloïde supérieur à ce qui était jusque-là la norme. Donc, sur des superficies qui ont été réduites, on peut obtenir davantage de cocaïne.

La lutte contre les FARC

Le second volet de l'intervention américaine visait à l'élimination des groupes armés se finançant grâce à l'argent de la drogue. Il est certain que l'implication des FARC ne s'est pas relâchée au cours de ces dernières années. Une étude récente et très circonstanciée³⁰ permet aujourd'hui de faire le point sur leur implication. La majorité des fronts de la guérilla liée au trafic le sont au niveau local de transactions portant sur la pâte base. Au total, 65 des 110 corps militaires des FARC sont impliqués à un degré ou un autre dans le trafic³¹.

Dans certaines régions, comme les départements du Caquetá, le Guaviare, et une partie du Putumayo et du Nariño, les FARC paraissent contrôler toute la chaîne de production : cultures, fabrication de pâte base et protection des laboratoires des trafiquants (selon des sources du gouvernement, dans ces régions, les FARC auraient établi leurs propres laboratoires). Mais la majorité des détachements militaires des FARC impliqués dans des narco-activités, ne le sont qu'au niveau local à travers le prélèvement de taxes sur la culture de la coca ou la fabrication de la pâte base. En effet, la guérilla contrôle essentiellement des régions rurales de l'intérieur du pays, alors que les ports des côtes pacifique et atlantique par où s'effectuent les exportations sont, soit sous l'autorité des forces de répression, soit sous celle des paramilitaires (voir *infra*).

L'implication des FARC au niveau de l'exportation de chlorhydrate et du contrôle de réseaux internationaux ne repose que sur des témoignages de l'armée colombienne ou de services de police de ce pays ou des États-Unis. Des liens ont été dénoncés avec des groupes criminels au Mexique, au Panama au Brésil ou au Surinam. Si ces liens ont existé, ils ont été épisodiques et n'ont pas témoigné de l'existence de réseaux stables. À ce propos, un officier de la DEA a déclaré devant le Congrès US : «... Il n'existe pas de preuve qu'aucune unité des FARC ou de l'ELN se soit livrée à des exportations internationales, de distribution en gros ou à la mise en place de réseaux de blanchiment de l'argent aux États-Unis ou en Europe »³². Aucun élément nouveau n'est intervenu depuis que ce témoignage a été produit.

Alors qu'il est très facile pour les FARC de tirer de l'argent des premières phases de la production du fait de leur contrôle du territoire, s'impliquer aux niveaux suivants impliquerait un investissement militaire et un coût politique qu'elles ne souhaitent probablement pas assumer. Les estimations des revenus tirés par les FARC du tra-

fic de drogues sont très aléatoires. Le PNUD dans son rapport annuel sur le développement humain en Colombie estime les revenus annuels globaux des FARC à 342 millions de dollars, dont 204 pour la drogue. Le rapport du Crisis Group trouve cette estimation exagérée et estime que les revenus tirés de la drogue par la guérilla ne doivent pas dépasser 100 millions de dollars par an. Pour remarquer aussitôt que cela représente cependant un milliard de dollars sur les dix dernières années.

Une partie de ces revenus est utilisée par les FARC pour le renforcement de leur potentiel militaire. On estime qu'un soldat (solde, alimentation, santé, entretien de la famille) coûte à la guérilla environ 7 000 dollars/an. Ensuite elles investissent dans l'achat d'armes, comme l'ont montré un certain nombre d'affaires dans les années 1990 : au début de la décennie, elles se sont fait confisquer à la Jamaïque 10 000 fusils, roquettes, etc., achetés en Espagne, pour un montant équivalent à dix millions de dollars. La dernière affaire, rendue publique en 2000, concerne la vente aux FARC par le conseiller de l'ancien président du Pérou, Fujimori, et par Vladimiro Montesinos et des militaires péruviens, d'un stock d'armes importées de Jordanie.

Les offensives menées par l'armée colombienne dans le cadre du « Plan patriote » grâce à l'assistance militaire des États-Unis, la constitution par le gouvernement de milices de paysans soldats ont porté des coups indéniables aux FARC (en 2002, 1683 morts, 2553 prisonniers, plus de 1410 désertions) et les ont obligé à se replier dans leurs bastions de jungles et de montagnes, mais n'a pas fondamentalement entamé leur potentiel militaire comme le suggère, par exemple, le fait que les forces de l'ordre sont incapables de libérer les centaines d'otages qu'elles détiennent dans de véritables camps. Elles sont capables, comme elles l'ont montré fin janvier 2005, de monter des coups très efficaces contre l'armée

28 - En outre, les cultures de pavot tendent à s'enraciner au Pérou et celles de cannabis à exploser en Bolivie.

29 - Interpol : *Global Situation on Criminal Organizations & Illicit Drug Trafficking*, 2002, p.26. D'autres sources estiment que le niveau d'importation de cocaïne est en fait beaucoup plus élevé et pourrait atteindre 600 t par an.

30 et 31 - International Crisis Group : *War & drugs in Colombia*, Latin America Report n° 11, 27 janvier 2005.

32 - Donnie Marshall, DEA Administrateur, devant le sous-comité de Justice criminelle, de politique des drogues et des ressources humaines de la Chambre des représentants, 2 mars 2001.

colombienne à partir de leurs sanctuaires. L'absence de perspectives d'une grande partie de la population jeune leur permet en effet de renouveler facilement leurs effectifs (voir *infra*).

Les négociations avec les paramilitaires

Contrairement aux FARC, les paramilitaires ont été, dès leur création, intimement liés aux cartels de la drogue. Selon l'UNODC, les paramilitaires sont présents dans 86 des 162 communes (municipios) où l'on cultive de la coca³³. Cependant, selon la police colombienne, ils ne contrôlèrent que 30 000 ha de coca, soit sensiblement moins que les FARC. En revanche, ils sont présents sur toutes les routes-clé pour les exportations : l'accès aux golfes d'Uraba et de Morrosquillos ; les côtes de la Sierra Nevada de Santa Marta ; les ports de Portete et de Bahia Honda dans le département de la Guajira ; la région côtière du Pacifique dans le département du Valle³⁴, etc. Selon l'Observatoire des drogues de Colombie, la plupart des saisies de plus d'une tonne de cocaïne qui ont été effectuées au niveau des ports de Tumaco et Buenaventura, l'ont été dans des régions contrôlées par les paramilitaires. Ces derniers sont également maîtres de terrains d'aviation, en particulier dans les régions isolées du Meta, essentielles pour l'importation de précurseurs chimiques en provenance du Venezuela. Leur implication dans la fabrication de la cocaïne ne se dément pas. Ainsi, en octobre 2004, au cours de l'opération *Olimpo*, la police et l'armée ont détruit 63 laboratoires de pâte base et de cocaïne appartenant aux paramilitaires dans le département de Cundinamarca.

Au niveau international, des liens ont été mis au jour par la DEA, en mars 2004, au cours de l'opération *Decollo*, en Colombie, en Espagne et en Italie, en particulier des relations entre le chef des paramilitaires, Salvatore Mancuso, et la *Ndrangheta*, la mafia de la Calabre. L'autre chef des paramilitaires, Carlos Castaño, a dénoncé l'investissement de certains des fronts des AUC dans le trafic de drogues au détriment de la lutte contre les FARC. C'est peut-être la raison de sa mystérieuse disparition en 2003, que certains attribuent à un règlement de compte interne à l'organisation. Quant à l'ambassade des États-Unis, elle estime que les paramilitaires sont responsables de 40 % des activités liées à la drogue. Dans ces conditions, leurs revenus devraient être sensiblement plus importants que ceux des FARC. Mais, contrairement à ces derniers, ils n'en investissent qu'une faible partie dans leur armement et équi-

pement, le reste étant accaparé à titre personnel par les membres de l'organisation.

Le gouvernement du Président Alvaro Uribe a entrepris de négocier, en 2003, avec l'AUC, la reddition et la « réintégration » de ses combattants que l'on estime à une quinzaine de mille. Beaucoup d'observateurs considèrent ce processus avec suspicion. D'une part, le président Alvaro Uribe a lui-même, alors qu'il était gouverneur du département d'Antioquia, créé des milices d'autodéfense civiles, les *Convivir*, qui se sont souvent transformées en groupes paramilitaires. D'autre part, des secteurs importants de l'AUC ont apporté leur soutien à sa candidature lors de la campagne présidentielle. Enfin les paramilitaires, plus que les FARC, se sont livrés à des violations massives des droits de l'Homme qui devraient les conduire devant des tribunaux nationaux ou internationaux.

Les négociations avec les paramilitaires ont été compliquées par le fait que les

États-Unis exigent l'extradition de plusieurs de leurs chefs, dont Mancuso et Castaño, pour trafic de drogues. Au début de 2005, 3000 paramilitaires avaient rendu leurs armes sur une quinzaine de mille en activité. Ce processus de négociation a des effets pervers comme le fait que des trafiquants ont engagé des escouades de paramilitaires démobilisées qui ont trouvé dans le trafic de drogues une source alternative d'emploi. De même, certains barons de la drogue, comme Diego Montoya, le chef du cartel du Nord du département de Cali, s'efforcent de négocier leur impunité en se cherchant à se faire passer pour des paramilitaires³⁵, ce qui n'est guère difficile vu l'imbrication des deux activités.

Toutes ces péripéties ne sont pas de nature à émouvoir les stratèges du Pentagone. En effet, la guerre à la drogue, si elle fait partie de leurs objectifs, sert également à dissimuler des intérêts géopolitiques d'une autre ampleur et compenser des échecs subis par ailleurs sur le continent.

Les intérêts géopolitiques des États-Unis

Jusqu'en décembre 1999, les États-Unis avaient espéré maintenir une présence militaire dans la zone du canal de Panama. À cette fin, ils tentaient de vendre l'idée d'un Centre multilatéral antidrogues (CMA) basé dans ce pays. Mais, les pourparlers avec l'ancien président Balladares ayant été dévoilés et la nouvelle présidente, Mireya Moscoso, ayant refusé l'implantation du CMA dans son pays au nom de la souveraineté nationale, les États-Unis ont dû rechercher l'aide de gouvernements plus conciliants. Ainsi, les bases qui coordonnaient depuis 80 ans la politique militaire américaine en Amérique latine se sont redéployées in extremis en Floride, à Porto Rico (île de Vieques), à Cuba (Guantanamo), en Équateur (Manta), au Honduras et dans les îles de Curaçao et Aruba (territoires néerlandais). La plupart de ces concessions, étant annuelles, doivent être renégociées³⁶.

À cela s'est ajouté le fait que le gouvernement nationaliste vénézuélien d'Hugo Chavez a interdit le survol de son espace aérien aux avions militaires des États-Unis et que le Panama a refusé de s'engager à protéger les agents de la DEA opérant à partir de son territoire. La plupart des voisins de la Colombie ont manifesté leur opposition en 2000 et 2001 au projet d'une force multinationale d'intervention dans ce pays à propos de laquelle les États-Unis avaient lancé des ballons d'essai. Ces mêmes pays se sont également opposés au Plan Colombie qui, à leurs yeux, risque

d'exporter chez eux les problèmes de ce pays (guérilla, drogue et migrants).

Dans un tel contexte, les États-Unis ne peuvent pas accepter que la Colombie, qui est le principal fournisseur de drogues pour le marché américain, et qui surtout occupe un espace stratégique au nord du continent, avec une ouverture maritime sur le Pacifique et les Caraïbes et des frontières avec sept pays, soit livrée au chaos. Même si les FARC et l'ELN étaient placées depuis 1997, par le Département d'État sur la liste des organisations internationales terroristes (l'AUC ne l'a été qu'en août 2002), le 11 septembre 2001 a fourni à Washington l'occasion inespérée de réaliser l'intégration de la lutte contre les guérillas d'extrême gauche à la lutte contre la drogue autour de la notion de narco-terrorisme³⁷.

33 - UNODC : *Coca Cultivation Survey*, juin 2004.

34 - International Crisis Group, op. cit.

35 - Sur cette affaire voir « La jugada de don Diego » in *Revistacambio.com/articulos/3119*.

36 - TNI : « Forward Operation Locations in Latin America : Transcending Drug Control », in *Drugs & Conflict, Debate papers* n°8, 2003.

37 - Nous avons discuté la caractérisation d'une organisation comme celle des FARC comme « terroriste ». Nous préférons la définir, comme de nombreux mouvements rebelles ou de libération nationale, comme « une organisation de guérilla usant de méthodes terroristes ». Voir Alain Labrousse : « Drogue et terrorisme : les liens du sang » in *Politique internationale* n° 98, hiver 2002/2003.

Outre son caractère de base arrière pour le contrôle géopolitique de la région, la Colombie a d'autres intérêts aux yeux des États-Unis. Un des projets de canal alternatif à celui de Panama pourrait traverser le nord de son territoire. D'autre part, l'Amazonie pourrait être une source alternative d'eau pour le sud des États-Unis qui en manque cruellement. Au-delà de ce que l'on pourrait qualifier de « supputations », il existe un domaine dans lequel il apparaît clairement que le Plan Colombie sert d'écran de fumée pour masquer d'autres intérêts : à la fin de l'année 2000, le Congrès des États-Unis a approuvé l'octroi de 99 millions de dollars à l'armée colombienne pour protéger l'oléoduc de Caño Limón-Coveña (dont la majorité des parts sont détenues par les compagnies américaines Ecopetrol et Occidental Petroleum) le long de la frontière vénézuélienne, dans le département d'Arauca. Des dizaines d'instructeurs militaires – le Congrès a autorisé la présence en Colombie d'un maximum 500 soldats US et de 300 membres de sociétés de sécurité privées – encadrent pour cela la 18^e brigade et la 5^e brigade mobile. Or, si l'oléoduc a fait l'objet de nombreux attentats, c'est de la part de l'Ejército de Liberación Nacional (ELN), dont tous les observateurs s'accordent pour dire qu'il n'est que très peu impliqué dans les activités liées à la drogue.

Cette militarisation de la lutte contre la drogue menée par le gouvernement d'Uribe et les États-Unis, outre qu'elle se révèle d'une efficacité douteuse, ne s'attaque pas aux véritables racines de la violence, de la corruption et du narcotrafic.

L'un et l'autre devraient pourtant tirer les conséquences de deux chiffres fournis par les économistes colombiens : environ 1,3 % de la population détient 48 % des meilleures terres. On estime que les trafiquants de drogues possèdent, quant à eux, 4,4 millions d'hectares dont la valeur peut être estimée à 2,4 milliards de dollars³⁸. Une grande partie des cultivateurs de coca sont soit des paysans incapables de subsister sur des lopins insuffisants, soit des chômeurs venus des centres urbains attirés par le mirage de gains « faciles ». Quant à l'appui dont continuent à jouir localement les FARC (en dépit de leur perte de prestige au niveau national du fait des exactions auxquelles elle se livre, en particulier les enlèvements de civils), il provient dans une large mesure de jeunes paysans qui n'ont d'autre perspective que de s'engager dans les rangs d'un des trois groupes en conflit : l'armée, les paramilitaires ou la guérilla. Les transfuges passant de l'un à l'autre de ces deux derniers ne sont d'ailleurs pas rares.

Dans un tel contexte, la société civile, éprise de paix, peine à se faire entendre. Elle continue à soutenir majoritairement le président Uribe (en dépit de l'avertissement qu'a constitué le succès de candidats de gauche lors des élections locales du 25 octobre 2003), dont elle a cru que la politique volontariste pourrait permettre de rétablir la paix et la sécurité dans l'en-

semble du pays comme elle l'a fait pour les grandes villes et le long des grands axes routiers. S'il s'avérait que les concessions faites par la population au niveau des violations des droits de l'Homme et de l'atteinte à l'environnement ont été vaines, les électeurs pourraient se détourner de lui alors qu'il cherche à solliciter un second mandat.

Conclusion

Les États-Unis exercent un leadership de fait dans la lutte contre la drogue dans le monde³⁹. Depuis la fin des années soixante, Washington privilégie les aspects militaires de son dispositif, transformant sa politique en véritable croisade contre une des personnifications du mal⁴⁰. Les effets pervers de cette option – le peu d'attention accordée aux problèmes de développement dans le champ de la production et à la prévention dans celui de la consommation, atteintes aux droits de l'Homme, à la démocratie et à l'environnement – sont aggravés par sa subordination aux intérêts géopolitiques américains consistant à fermer les yeux sur les implications dans le trafic de certains États ou leaders lorsque ces derniers sont des clients ou des alliés des États-Unis.

Cette constante de la politique américaine depuis une quarantaine d'années s'est aggravée sous les gouvernements de Georges Bush, dans la mesure où Washington s'est opposée de manière beaucoup plus agressive aux politiques de réduction des risques préconisées par de nombreux pays ou organisations internationales (Union européenne, Canada, Australie, etc.).

Fin 2004 et début 2005, cette confrontation s'est renforcée. Lors d'une rencontre, le 10 novembre 2004, entre Antonio Maria Costa, Directeur exécutif de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC) et Robert Charles, Secrétaire d'État assistant pour l'International Narcotics and Law Enforcement Affairs (INL), ce dernier a menacé de supprimer les fonds accordés par les États-Unis à l'UNODC s'il ne faisait pas disparaître de tous ses documents la notion de *réduction des risques*⁴¹. Le lendemain, M. Costa a adressé à M. Charles une lettre exprimant son accord sur ce point. Attitude confirmée par l'UNODC lors de la réunion annuelle de la Commission des stupéfiants (CND) des Nations unies qui rassemble une cinquantaine de pays et qui s'est tenue du 7 au 11 mars 2005. Les représentants des États-Unis y ont prétendu que les politiques de réduction des

risques visaient à terme à légaliser les drogues alors que, pour eux, les toxicomanes sont des malades que l'on peut et doit tous guérir et réintégrer.

Cependant, il faut reconnaître que les politiques de « guerre à la drogue » telles que les entendent les États-Unis jouissent d'un appui majoritaire dans l'enceinte des Nations unies : aux quelques pays riches, (Suède) auxquels s'est jointe la Russie, opposés à la politique de réduction des risques se joignent un très grand nombre de pays du Moyen Orient, d'Asie et d'Afrique dont les régimes non démocratiques ou corrompus croient voir dans les politiques répressives dans le domaine des drogues un moyen de se bâtir une façade de respectabilité tout en forgeant une arme supplémentaire pour réprimer leur opposition. La plupart de ces pays appliquent chez eux la peine de mort pour des délits de petits trafics portant sur quelques dizaines de grammes de drogues dures.

Ces politiques peuvent d'autant mieux s'exprimer sur la scène internationale que les pays partisans des politiques de réduction des risques, en particulier les 15 premiers membres de l'Union européenne, n'affrontent les États-Unis qu'à fleuret moucheté dans les enceintes internationales et s'abstiennent de fournir des alternatives, à la fois politiques, mais aussi économiques, à des nations qui, dans le domaine des drogues, voudraient sortir du pré carré de Washington, comme de nombreux pays d'Amérique latine.

38 - Alejandro Reyes : « Compra de Tierra por Narcotraficantes » in UNDCP-DNE : *Drogas ilícitas en Colombia*, 1997, p. 288.

39 - Sur les sources historiques de cette situation, voir François-Xavier Dudouet « La formation du contrôle international des drogues » in *Déviante et Société*, 1999, vol 23, n°44.

40 - Interview de Pierre-Arnaud Chouvy par Arnaud Aubron : « L'éradication précipitée du pavot peut avoir un coût humain catastrophique », in *Libération*, 12 mars 2005

41 - « The United Nations and Harm Reduction » in *Drug Policy Briefing* n° 12, TNI, mars 2005.

Bibliographie de l'auteur

*** *Drugs, crime and armed conflict in Colombia*. Journal of Drug Issues, Florida State Univ. Vol. 35, n° 1, Winter 2005.

• ARANGO J.M. : *El impacto del narcotráfico en Antioquia*. Medellín, J.M. Arango, 1988.

• ARANGUREN MOLINA Mauricio : *Mi Confesión. Carlos Castaño revela sus secretos*. Bogotá, La Oveja Negra, 2001.

• CAMACHO GUIZADO A. : *Droga, corrupción y poder. Marihuana y cocaína en la sociedad colombiana*. Cali, CIDSE, 1981.

• CAMACHO GUIZADO A. : *Droga y sociedad en Colombia. El poder y el estigma*. CIDSE, 1988.

• CASTILLO F. : *Los jinetes de la cocaína*. Bogotá, Documentos Periodísticos, 1987.

• ECHANDIA CASTILLA Camilo : « Colombie : dimension économique de la violence et de la criminalité » in *Problèmes d'Amérique latine* n° 16, mars 1995, Paris, La Documentation française.

• INTERNATIONAL CRISIS GROUP : *War & drugs in Colombia*. Latin America report n° 11, 2005.

• FERRO MEDINA Juan Guillermo : « Las FARC y su relación con la economía de la coca en el sur de Colombia : Testimonios de colonos y guerrilleros » in *L'Ordinaire Latino Américain* n° 179, janvier-mars 2000.

• FERRO Juan Guillermo ; URIBE RAMÓN Graciela : *El orden de la guerra. Las FARC-EP : Entre la organización y la política*. Bogotá, CEJA.

• Paul Gootenberg : *Cocaine Global History*. London et New York, Routledge, 1999.

• LABROUSSE Alain : *La drogue, l'argent et les armes*. Paris, Fayard, 1991.

• LABROUSSE Alain : « Colombie-Pérou. Violence politique et logique criminelle » in JEAN F. et RUFFIN J.-C. : *Économie des guerres civiles*. Paris, Hachette/Pluriel, 1996.

• PECAUT Daniel : *Midiendo Fuerzas*. Bogotá, Planeta.

• DE REMENTERIA Ibán : *La guerra de las drogas. Cultivos ilícitos y desarrollo alternativo*. Bogotá, Planeta, 2001.

• REYES POSADA Alejandro ; BEJARANO Ana María : « Conflictos agrarios y luchas armadas en la Colombia contemporaine : une vision géographique » in *Análisis Política* n° 5, septembre-décembre 1988.

• RONCKEN Theo : *The Drug War in the Skies. The US "Air Bridge Denial" Strategy : the Success of a Failure*. Accion Andina / Transnational Institute, Cochabamba, Bolivie, mai 1999.

• SAULOY Mylène ; LE BONNICQ Yves : *À qui profite la cocaïne ?* Paris, Hachette/Pluriel, 1992.

• SALGADO RUIZ Henry : « Los actores armados frente al tema agrario y al narcotráfico », in *Controversia* n° 180, CINEP.

• THOUMI Francisco : *Economía Política y Narcotráfico*. Bogotá, Tercer Mundo, 1994.

• THOUMI Francisco : *El imperio de la droga*. Bogotá, Planeta, 2002.

• VARGAS MEZA Ricardo : *Drogas. Conflicto armado y desarrollo alternativo. Una perspectiva desde el sur de Colombia*. Bogotá, Accion Andina, 2003.

• YOUNGERS Coletta A. ; ROSIN Eileen : *Drugs and Democracy in Latin America. The Impact of US Policy*. Londres, Lynne Rienner, 2005.

Géopolitique et trafic international

BOYER J. F. - *La guerre perdue contre la drogue*. Paris, La Découverte, 2001 (Enquêtes), 350 p. Référence Toxibase n° 304002

BRITTO G. ; CHARLES M. ; SCHONENBERG R. ; LANIEL L. ; ZALUAR A. ; ASTORGA L. ; MOLLY C. ; DAS A.A. ; MASIHI E. J. ; JANI B. ; ANURADHA K. *et al.* - *Drug abuse. A symposium on social processes, narcotics and the State*. Unesco (MOST), ICSSR, JNU, NARC, Bombay, août 2001. Seminar, 2001, (504), 68 p. Référence Toxibase n° 505285

CHOUVY P.-A. ; KOUTOUZIS M. ; LABROUSSE A. - *La toile de fond des routes de la drogue*. Séance d'ouverture de la conférence ministérielle sur les routes de la drogue de l'Asie centrale à l'Europe, Ministère des Affaires Étrangères, Paris, 21-22 mai 2003, 2003, 14 p. Autre source : www.pa-chouvy.org/routesdeladrogue.html Référence Toxibase n° 505626

DE VILLEPIN D. - *Déclaration finale de la conférence ministérielle sur les routes de la drogue*. Publié sur Internet : www.diplomatie.fr/routesdeladrogue, France-Diplomatie, 2003, 6 p. Référence Toxibase n° 206788

FAUVELLE-AYMAR C. ; KOPP P. ; VORNETTI P. - *Évaluer l'ampleur de l'économie criminelle : quelques remarques sur les approches macro-économiques*. Cahiers de la Sécurité Intérieure (Les), 2002 (48) 189-206. Référence Toxibase n° 1300511

JEFFRAY C. ; FABRE G. ; SCHIRAY M. - *L'apport original de la recherche socio-économique dans la connaissance du trafic de drogues*. Les Cahiers de la Sécurité Intérieure, 2002 (49) 173-186. Référence Toxibase n° 505571

GRIMAL J.C. - *Drogue : l'autre mondialisation*. Paris, Gallimard, 2000, (Le Monde actuel), 260 p., index, ann. Référence Toxibase n° 303695

KOPP P. - *Political economy of illegal drugs*. London, Routledge, 2004, 227 p., graph.. Référence Toxibase n° 1300887

LABROUSSE A. - *La géopolitique des drogues en 2003*. Futuribles, 2003, (289), 3-21. Référence Toxibase n° 1001246

LABROUSSE A. - *Dictionnaire géopolitique des drogues*. Bruxelles, De Boeck, 2003, 745 p.. Référence Toxibase n° 404090

MERLEN E. ; PLOQUIN F. - *Trafic de drogue... Trafic d'états*. Paris, Fayard, 2002, 329 p., ill. Référence Toxibase n° 804027

MOST ; MILZANI C. ; KAZANCIGIL A. ; KERAGHEL C. ; JEFFRAY C. ; FABRE G. ; SCHIRAY M. - *Globalisation, drugs and criminalisation*. New York, MOST, Unesco, 2002, 409 p. Référence Toxibase n° 206472

NAIM M. - *Les cinq guerres de la mondialisation*. Futuribles, 2003, (289), 23-37. Référence Toxibase n° 1001247

ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES - *Douanes et drogues 2003*. Bruxelles, OMD, 2004, 56 p., graph., ill., tabl. Référence Toxibase n° 1300992

TNI, TRANSNATIONAL INSTITUTE - *The economic impact of the illicit drug industry*. 5-6 december 2003, Amsterdam, Expert seminar, TNI Crime & Globalisation, 2004, 31 p., tabl. Référence Toxibase n° 207823

Territoires

Afrique

AFFINIH Y. H. - *Revisiting sub-Saharan African countries' drug problems : health, social, economic costs, and drug control policy*. Substance Use and Misuse, 2002, 37, (3), 265-290. Référence Toxibase n° 403826

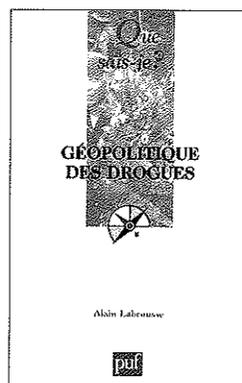
LABROUSSE A. - *L'Afrique subsaharienne face aux défis des drogues*. Géopolitique Africaine, 2000, 1-13. Référence Toxibase n° 1300238

LABROUSSE A. ; ROMERO L. - *Rapport sur la situation du cannabis dans le Rif marocain* (juin-août 2001). Paris, OFDT, 2002, 24 p., ill. Référence Toxibase n° 1300358

Amérique latine, Caraïbes

ARMENTA A. ; BLICKMAN T. ; JELSMAN M. ; METAAL P. ; MONTANES V. ; RONCKEN T. - *Forward Operation Locations in Latin America: transcending drug control*. Drugs and Conflict 2003 (Debate Papers 8, TNI Briefing Series), 1-28. Référence Toxibase n° 206989

ARMENTA A. ; JELSMAN M. ; BLICKMAN T. ; MONTANES V. ; VARGAS R. - *Alternative development and eradication. A failed balance*. Drugs and Conflict 2002 (Debate Papers 4, TNI Briefing Series), 1-16. Référence Toxibase n° 206759



SPEDDING PALLET P. ; CUBAS H.C. - *Cocalero movements in Peru and Bolivia: coca or death?*. Drugs and Conflict 2004 (Debate Papers 10, TNI Briefing Series), 1-28. Référence Toxibase n° 207591

THOUMI F. E. - *Illegal drugs in Colombia : from illegal economic boom to social crisis*. Annals of the American Academy of Political and Social Science (The), 2002, 582, 102-116. Référence Toxibase n° 505557

UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME - **The value of illegal drug exports transiting the Caribbean - 1981-2000.** Bridgetown, Barbados, UNODC, 2004, 46 p., graph., ill., tabl. Référence Toxibase n° 207828

VARGAS R., TNI - **Alternative development and conflict in Colombia. Cross purposes.** Drugs & Conflict 2003 (Debate Papers 9, TNI), 1-24. Référence Toxibase n° 206988

Asie, Afghanistan

ALLIX S. - **Afghanistan, aux sources de la drogue.** Paris, Ramsay, 2003, 189 p. Référence Toxibase n° 505601

Armenta A. ; Jelsma M. ; BLICKMAN T. ; MONTANES V. ; VARGAS R. - **Afghanistan, drugs and terrorism. Merging wars.** Drugs & Conflict 2001 (Debate Papers 3, TNI Briefing Series), 1-20. Référence Toxibase n° 206760

CHOUVY P. A. ; LANIEL L. - **Géopolitique de la production et du trafic de drogues illicites en Asie.** Hérodote, 2003, (109), 163-189. Référence Toxibase n° 505803

CHOUVY P. A. - **Trafic de drogue et conséquences sanitaires en Afghanistan et en Asie centrale.** Revue Toxibase, 2002, (7), 1-14. Référence Toxibase n° 206640

LAFARGUE F. - **Opium, pétrole et islamisme. La triade du crime en Afghanistan.** Paris, Ellipses, 2003, (Référence Géopolitique), 127 p., ill. tabl. Référence Toxibase n° 804361

LUNDING P. - **China country profile.** Rapport of Regional Centre for East Asia and the Pacific, N°7/2000, Bangkok, UNDCP, 2000, 28 p. Référence Toxibase n° 205315

TNI, TRANSNATIONAL INSTITUTE - **Drugs and Conflict in Burma (Myanmar) : dilemmas for policy responses.** Drugs and Conflict 2003, (Debate Papers 9, TNI Briefing Series), 1-32. Référence Toxibase n° 207092

UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME - **Afghanistan : Opium survey 2003.** UNODC, 2003, 99 p., tabl. Référence Toxibase n° 207091

Europe

LABROUSSE A. - **La route de la drogue en Europe.** Revue Politique et Parlementaire, 2002, (1016), 82-86. Référence Toxibase n° 1300302

PAOLI L. - **Drug trafficking in Russia: a form of organized crime?** Journal of Drug Issues, 2001, 31, (4), 1007-1038. Référence Toxibase n° 505262

Mafias, organisations criminelles

CONESA P. ; LABROUSSE A. ; BERTRAND R. ; CORDONNIER I. ; MUGNIER D. ; JOUYET J.-P. ; DOMMEL D. ; DARNE J. ; CASTAGNET A.-G. *et al.* - **Les relations internationales illicites.** Revue Internationale et Stratégique, 2001, (43), 18-142. Référence Toxibase n° 206470

CORPORA C. A. ; PICARELLI J. ; SHELLEY L. - **Global crime Inc.** Cahiers de la Sécurité Intérieure (Les), 2003, (52), 9-34. Référence Toxibase n° 1300810

DELPIROU A. ; MACKENZIE E. - **Les cartels criminels. Cocaïne et héroïne : une industrie lourde en Amérique latine.** Paris, PUF, 2000, (Coll. Criminalité internationale), 240 p., ann., tabl. Référence Toxibase n° 1100761

GRUPPO ABELE ; TNI-IECAH ; UNICRI - **Synthetic drugs trafficking in three European cities: major trends and the involvement of organised crime.** Turin, Gruppo Abele, 2003, 232 p., graph. Référence Toxibase n° 206729

LALAM N. - **Les organisations criminelles au prisme de la French Connection. Apports théoriques et questions en suspens.** Cahiers de la Sécurité Intérieure (Les), 2003, (52), 35-64. Référence Toxibase n° 1300813

PAOLI L. - **Qualitative methodology at the edge: assessing Italian Mafia groups' involvement in drug trafficking.** In : OEDT/EMCDDA, *Understanding and responding to drug use: the role of qualitative research*, Luxembourg, Office for Official Publications of the European Communities, 2000, (Coll. EMCDDA Scientific Monograph Series, n° 4), 191-196. Référence Toxibase n° 1300068

RAUFER X. - **Le grand réveil des mafias.** Paris, Lattès, 2003, 318 p., ann., ill., tabl. Référence Toxibase n° 804389

RAUFER X. ; QUÉRÉ S. - **Le crime organisé.** Paris, PUF, 2000, 127 p., tabl. Référence Toxibase n° 803196

REYMOND W. - **Mafia S.A. Les secrets du crime organisé.** Paris, Flammarion, 2001, 479 p., ann. Référence Toxibase n° 804019

Blanchiment, délinquance financière

GAFI - **Les quarante recommandations.** GAFI, OCDE, 2000, 22 p., tabl. Référence Toxibase n° 102241

GARABIOL D. ; GRAVET B. - **La lutte contre le recyclage de l'argent du crime organisé.** Paris, Ihesi, 2001, 87 p. Référence Toxibase n° 1300486

Godefroy T. ; Kletzlen A. - **Blanchiment et confiscation.** La situation française vue à travers l'analyse de dossiers. Guyancourt, Cesdip, 2000, 86 p., tabl. Référence Toxibase n° 505182

HAGEL P. - **La lutte anti-blanchiment d'argent menée par l'Union européenne.** Questions Pénales, 2003, 16, (4), 1-3. Référence Toxibase n° 505778

HENDRICKX D. - **Le blanchiment d'argent. Dossier.** Interpol. Revue Internationale de Police Criminelle, 2000, (482), 18-32. Référence Toxibase n° 303959

KOPP P. - **Les délinquances économiques et financières transnationales.** Analyses de l'action menée par les institutions internationales spécialisées dans la prévention et la répression des DEFT. Paris, Ihesi, 2001, (Études et Recherches) 64 p., tabl. Référence Toxibase n° 505300

LEVI M. - **Money laundering and its regulation.** Annals of the American Academy of Political and Social Science (The), 2002, 582, 181-194. Référence Toxibase n° 505562

LUCY C. E. - **L'odeur de l'argent sale. Dans les coulisses de la criminalité financière.** Paris, Eyrolles, 2003, 300 p., ann. Référence Toxibase n° 804359

METTE SKIPPER A. - **La Suisse, les banques et l'argent sale.** Éd. Esprit Ouvert, 2001, (Esprit Critique), 221 p. Référence Toxibase n° 803751

PEILLON V. - **Les milliards noirs du blanchiment.** Paris, Hachette Littératures, 2004, 202 p., ann. Référence Toxibase n° 804763

PEILLON V. ; MONTEBOURG A. - **La lutte contre le blanchiment des capitaux en Suisse : un combat de façade.** Rapport d'information - Tome I. Monographies : vol. 3 la Suisse, n° 2311, Paris, Assemblée Nationale, 2001, 428 p. Référence Toxibase n° 1300155

RAUZDUEL S. C. - **Paradis fiscaux et argent sale : un combat à l'échelon international.** Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique, 2000, LIII, (2), 231-249. Référence Toxibase n° 303685

Contrôle international

BOLLE P. H. - **La coopération internationale en matière pénale. Trafic de drogue et blanchiment d'argent.** Annales Internationales de Criminologie, 2000, 38, (1/2), 97-111. Référence Toxibase n° 1300479

DUDOUET F. X. - **Le contrôle international des drogues, 1921-1999.** Thèse de Doctorat en Science politique, Univ. Paris 10, UFR des Sciences juridiques et politiques, 2003, 454 + 200 p., fig., tabl. Référence Toxibase n° 505667

DUDOUET F. X. - **De la régulation à la répression des drogues. Une politique publique internationale.** Cahiers de la Sécurité Intérieure (Les), 2003, (52), 89-112. Référence Toxibase n° 1300811

ELVINS M. - **Anti-drugs policies of the European Union: transnational decision-making and the politics of expertise.** Hampshire, Palgrave Macmillan, 2003, 227 p., index. Référence Toxibase n° 1300815

EUROPEAN COMMISSION ; JUSTICE AND HOME AFFAIRS ; DRUGS COORDINATION ; DECOURRIÈRE A. - **Final report : legislation and regulations on drug trafficking in the EU member states.** Strasbourg, Commission Européenne 2001, 75 p. Référence Toxibase n° 205961

JELSMA M. ; METAAL P. - **Cracks in the Vienna consensus: the UN drug control debate.** WOLA Drug War Monitor, 2004, 3, (1), 1-24. Référence Toxibase n° 207259

LABROUSSE A. - **Drogues, un marché de dupes.** Paris, Éditions Alternatives, 2000, 140 p., ill. Référence Toxibase n° 102136

Sélection préparée par Sandrine Chiroussel

NB : En complément à cette sélection bibliographique, nous invitons nos lecteurs à consulter la *Biblio plus Toxibase* de la revue n°7 de septembre 2002 « Trafic de drogue et conséquences sanitaires en Afghanistan et en Asie centrale », accessible sur notre site : www.toxibase.org ou via : www.drogues.gouv.fr